Nations Unies S/PV.3722



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante et unième année

3722e séance
Mercredi 11 décembre 1996, à 17 h 25
New York

Président :	M. Fulci	(Italie)
Membres :	Allemagne	M. Henze
	Botswana	M. Legwaila
	Chili	M. Larraín
	Chine	M. Qin Huasun
	Égypte	M. Awaad
	États-Unis d'Amérique	M. Inderfurth
	Fédération de Russie	M. Fedotov
	France	M. Ladsous
	Guinée-Bissau	M. Lopes da Rosa
	Honduras	M. Martínez Blanco
	Indonésie	M. Wibisono
	Pologne	M. Matuszwski
	République de Corée	M. Choi
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Gomersall

Ordre du jour

La situation en Angola

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) (S/1996/1000)

96-87059 (F)

La séance est ouverte à 17 h 25.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

La situation en Angola

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) (S/1996/1000)

Le Président (*interprétation de l’anglais*) : J’informe les membres du Conseil que j’ai reçu des représentants de l’Angola, du Brésil, du Lesotho, du Malawi, de Maurice, du Mozambique, de la Namibie, du Portugal, de Sao Tomé-et-Principe, de l’Afrique du Sud, de la République-Unie de Tanzanie, de la Zambie et du Zimbabwe des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l’ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l’assentiment du Conseil, d’inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l’article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l’absence d’objection, il en est ainsi décidé.

Sur l’invitation du Président, M. Van Dunem «Mbinda» (Angola) prend place à la table du Conseil; M. Amorim (Brésil), M. Mochochoko (Lesotho), M. C-himimba (Malawi), M. Wan Chat Kwong (Maurice), M. Dos Santos (Mozambique), M. Andjaba (Namibie), M. Catarino (Portugal), M. Ferreira (Sao Tomé-et-Principe), M. Jele (Afrique du Sud), M. Mwakawago (République-Unie de Tanzanie), M. Kasanda (Zambie) et M. Mapuranga (Zimbabwe) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le Président (*interprétation de l’anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l’examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l’accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III), document S/1996/1000. Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1996/1026, qui contient le texte d’un projet de résolution établi lors des consultations préalables du Conseil sur la base du projet de résolution présenté par le Portugal, la Fédération de Russie et les États-Unis d’Amérique.

Les membres du Conseil ont reçu des photocopies de la lettre datée du 11 décembre 1996 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l’Angola auprès de l’Organisation des Nations Unies, qui sera publiée comme document du Conseil de sécurité sous la cote S/1996/1029.

Le premier orateur est le représentant de l’Angola, à qui je donne la parole.

M. Van Dunem «Mbinda» (Angola) (*interprétation de l’anglais*) : Le Vice-Ministre sans portefeuille de l’Angola, M. Higino Carneiro, ne peut prendre la parole au Conseil. Il m’a demandé de le faire à sa place. Je voudrais donc, avec sa permission, dire combien nous sommes heureux d’intervenir au Conseil de sécurité au moment où le processus de paix dans mon pays entre dans une phase décisive.

Monsieur le Président, permettez-moi aussi, au nom de la République d’Angola et en mon nom personnel, de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de décembre.

J’aimerais aussi féliciter votre prédécesseur, S. E. M. Nugroho Wisnumurti, Représentant permanent de l’Indonésie, pour l’efficacité avec laquelle il a présidé nos travaux le mois dernier.

Cette séance a été convoquée pour faire le bilan de la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka et envisager les mesures qui permettront de mener à bien le processus de paix en Angola dans un délai raisonnable.

En dépit de difficultés bien connues, on a beaucoup avancé dans la mise en oeuvre de certaines dispositions clefs du Protocole de Lusaka. Cela amène le Gouvernement de l’Angola à penser que nous sommes désormais tout près du but.

De toute évidence, cet état de choses, de même que l’incorporation de généraux de l’UNITA dans les Forces armées angolaises, dépend dans une très grande mesure de la déclaration que l’on attend de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III).

Nous attendons avec impatience ce moment du processus de paix. S. E. le Président de l’Angola a chargé le Vice-Ministre sans portefeuille d’informer les membres du

Conseil de sécurité qu'il avait signé il y a quelques heures l'ordre de nomination officiel des neuf généraux de l'UNITA, par lequel ils sont incorporés dans les Forces armées. Le Conseil de sécurité a reçu, pour examen, le communiqué de l'organe de coordination du processus de paix.

Nous sommes tous profondément préoccupés par la réinsertion des soldats démobilisés dans la société civile, et il ne saurait en être autrement puisque de la réalisation de cette tâche dépend la stabilité future de l'Angola.

Étant donné ses possibilités actuelles, le Gouvernement de l'Angola fait un énorme effort financier, non seulement pour assurer la réintégration des soldats démobilisés, mais aussi pour faire face aux dépenses qu'entraînent leur transport, celui de leurs armes et des soldats de l'UNITA vers les zones de cantonnement.

Au nom de la paix, nous avons assumé seuls ces dépenses, alors qu'elles auraient dû être partagées par l'UNITA et UNAVEM III. Nous lançons ici un appel à tous les pays donateurs pour qu'ils honorent les engagements qu'ils ont pris lors de la Table ronde de Bruxelles, en 1995.

Qu'il me soit permis une fois encore de remercier les gouvernements, les organismes des Nations Unies et les organisations humanitaires gouvernementales et non gouvernementales de l'aide qu'ils ont apportée au peuple angolais.

Le Gouvernement de l'Angola aimerait aussi exprimer sa reconnaissance à S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies; à son Représentant spécial en Angola, M. Beye; et à la troïka d'États observateurs, pour la contribution qu'ils continuent d'apporter au Protocole de Lusaka.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Représentant permanent de l'Angola des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Portugal. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Catarino (Portugal) (*interprétation de l'anglais*) : Des mesures ont récemment été prises en Angola, tant par le Gouvernement que par l'UNITA, pour mener à bien d'importantes tâches militaires prévues par le Protocole de Lusaka. Nous nous félicitons que l'UNITA ait officiellement annoncé le cantonnement de ses troupes et la remise de leurs armes et autres matériels, et que le Gouvernement angolais ait incorporé les neuf généraux de l'UNITA dans les Forces armées angolaises. Ce sont autant de mesures cruciales pour faire avancer le processus de paix.

Nous estimons toutefois que, dans l'ensemble, le rythme du processus de paix reste extrêmement lent. Plusieurs dispositions importantes du Protocole de Lusaka restent à mettre en oeuvre, et les deux parties devraient dès que possible mener à bien les tâches suivantes : premièrement, intégration du personnel choisi au sein des Forces armées angolaises; deuxièmement, réalisation effective du processus de démobilisation; troisièmement, démantèlement de tous les points de contrôle illégaux; et enfin, extension de l'administration publique à l'ensemble du territoire angolais.

Il y a quelques jours, lors de sa visite en Angola, le Ministre adjoint des affaires étrangères du Portugal, M. José Lamego, a instamment prié les deux parties de mener à bien ces tâches.

Nous attendons maintenant de la part du Gouvernement de l'Angola et de l'UNITA de fermes initiatives en faveur de la réconciliation nationale. Nous espérons voir très rapidement les députés de l'UNITA siéger à l'Assemblée générale, la création d'un gouvernement d'unité et de réconciliation nationales et une décision au sujet du statut particulier du Président de l'UNITA. Ces mesures contribueront au renforcement, entre les parties, de la confiance mutuelle, qui est essentielle pour que la paix soit durable en Angola.

De même, il importe de toute urgence que la liberté de déplacement des personnes et des biens soit garantie à travers tout l'Angola, afin de redonner confiance à la population et d'encourager la réconciliation nationale. Aussi sommes-nous préoccupés par les informations que nous avons reçues, selon lesquelles les actes de banditisme se multiplient dans le pays.

Le Portugal est pour un retrait graduel de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) par le Conseil de sécurité, sur recommandation du Secré taire général. Nous pensons que le Gouvernement angolais et l'UNITA doivent se rendre compte que la responsabilité de mener à bien le processus de paix leur incombe et que la présence d'UNAVEM III ne peut se poursuivre indéfiniment.

Toutefois, il est crucial que le rythme du retrait soit déterminé par les progrès accomplis dans les différentes phases du processus de paix. Une forte présence

d'UNAVEM III en Angola a prouvé son importance clef pour la mise en oeuvre du processus et, partant, la nécessité de procéder avec prudence en ce qui concerne le retrait des forces des Nations Unies.

L'excellent travail accompli par les hommes et les femmes d'UNAVEM III, actuellement l'opération de maintien de la paix la plus importante des Nations Unies, a été et continuera d'être vital pour le succès des efforts réalisés par la communauté internationale pour ramener la paix en Angola.

Le Portugal, un des trois États observateurs du processus de paix, appuie pleinement la tâche réalisée par UNAVEM III et souhaite saluer ici chaleureusement l'action du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Blondin Beye.

La communauté internationale a montré, tout comme elle le montre aujourd'hui, sa confiance dans le processus de paix en Angola et, comme nous l'avons dit précédemment, les parties angolaises, responsables en dernier ressort de l'application réussie du processus de paix, doivent prouver de façon claire qu'elles méritent cette confiance.

Nous voulons croire qu'après tant de réalisations positives pour la consolidation de la paix, les signataires du Protocole de Lusaka répondront comme il convient aux efforts de la communauté internationale et aux engagements auxquels ils ont eux-mêmes souscrit, et s'attacheront avant tout à satisfaire les intérêts de l'Angola et de son peuple.

Nous souhaitons renouveler ici notre appel à la communauté internationale pour qu'elle continue d'appuyer le processus de paix en Angola. Nous tenons en particulier à souligner l'urgente nécessité de faire en sorte que les ressources financières indispensables à la démobilisation et à la réinsertion sociale des ex-combattants soient disponibles.

Espérons que le projet de résolution qui doit être adopté aujourd'hui encouragera le Gouvernement de l'Angola et l'UNITA à s'acquitter au plus vite de toutes les tâches indispensables à l'instauration d'une paix durable et à la réconciliation nationale, tant souhaitées et méritées par le peuple angolais.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais mettre le projet de résolution aux voix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire des déclarations avant le vote.

M. Legwaila (Botswana) (*interprétation de l'anglais*) : Cela fait maintenant près de deux ans que la communauté internationale aide le peuple de l'Angola, par le biais de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III), à réaliser le processus de reconstruction et de transformation d'un pays ravagé par la guerre en un pays décidé à faire des épées des socs de charrue. UNAVEM III a joué et continue de jouer un rôle important en permettant au peuple angolais de se rendre compte que la paix n'est pas une option, ni une question de vie ou de mort, mais bien plutôt une question de vie et de laissez vivre. Le fait que le Gouvernement de l'Angola et l'UNITA acceptent l'idée qu'aucune solution militaire au conflit dans leur pays n'est possible a été, nous en sommes persuadés, un premier pas important sur la voie de la paix et de la démocratie en Angola. Aujourd'hui, la communauté internationale peut témoigner du long et difficile chemin parcouru par les deux parties jusqu'à présent. Bien que le processus de paix reste fragile et réversible, il est certain que jamais auparavant dans l'histoire du conflit angolais autant a été réalisé pour mettre en place une solution politique durable. Le Botswana espère donc fermement que le Gouvernement de l'Angola et l'UNITA ne manqueront pas cette occasion historique de faire de la paix une réalité concrète dans leur pays et pour leur peuple.

Il n'a jamais été prévu que la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka soit un processus sans fin. Des défis plus importants attendent le peuple de l'Angola, tels le relèvement et la reconstruction de l'économie nationale. Certaines tâches doivent être entreprises d'urgence, notamment la réinstallation de plus d'un million de personnes déplacées à l'intérieur du pays, le déminage et la reconstruction des routes, la démobilisation et la réintégration sociale des ex-combattants ainsi que le désarmement de la population civile, pour n'en citer que quelques-unes. Il s'agit là de tâches monumentales qui doivent être menées comme il faut car elles ont des conséquences directes sur le processus de paix durable.

Le Botswana appuie sans réserve l'appel lancé par le Secrétaire général au Gouvernement de l'Angola et à l'UNITA pour que soit mis en place, avant le 1er janvier 1997, le Gouvernement d'unité et de réconciliation nationales. Nous sommes convaincus que la formation d'un gouvernement en Angola permettrait à l'UNITA et à ce gouvernement de centrer leur attention sur les questions qui

les unissent plutôt que sur celles qui les divisent. Les aspects socio-économiques de la situation en Angola, tels que présentés dans le rapport du Secrétaire général, indiquent clairement que les parties n'ont d'autre choix que de rechercher un terrain d'entente pour traiter des problèmes auxquels leur pays est confronté. C'est ce qui nous fait espérer que le Gouvernement d'unité et de réconciliation nationales servira de catalyseur pour résoudre les questions politiques en suspens.

Ma délégation est satisfaite qu'il ait été convenu que le retrait des unités militaires d'UNAVEM III ne pouvait s'effectuer d'une façon susceptible de compromettre le processus de paix. Le projet de résolution fait également comprendre aux parties en termes suffisamment clairs que la communauté internationale attend d'elles qu'elles honorent et complètent la mise en oeuvre de leurs engagements au titre du Protocole de Lusaka. À cet égard, le début du retrait d'UNAVEM III ne doit pas être interprété, de façon erronée, comme une occasion de ralentir le règlement des questions en suspens et, en fin de compte, renier les engagements et les obligations déjà convenus. Le Conseil de sécurité est uni dans sa détermination de faire en sorte que le processus de paix ne soit pas compromis. Une présence des Nations Unies faisant suite à UNAVEM III, comme énoncé au paragraphe 20 du dispositif du projet de résolution, jouerait donc un rôle crucial à cet égard. À l'évidence, la communauté internationale n'a aucune intention d'abandonner le peuple Angolais.

Pour terminer, je réaffirme le ferme appui du Botswana à la proposition d'envoyer une mission du Conseil de sécurité en Angola avant l'expiration du mandat d'UNAVEM III. La mission offrira aux membres du Conseil une occasion unique d'observer directement sur le terrain la mise en oeuvre du processus de paix et de faire des recommandations précises en ce qui concerne l'appui indispensable à la consolidation de la paix après le conflit.

M. Ladsous (France) : La délégation française se prononcera en faveur du projet de résolution qui va être soumis au vote. Une résolution qui permettra d'abord de prolonger à nouveau le mandat d'UNAVEM III jusqu'au 28 février 1997. Une résolution qui marquera également l'accord du Conseil de sécurité sur le plan de retrait phasé de la force des Nations Unies après expiration de son mandat, conformément aux propositions du Secrétaire général.

Une résolution qui rappellera surtout, une fois de plus, aux parties angolaises, mais tout particulièrement à l'UNITA, qu'il leur incombe de fournir les derniers efforts essentiels pour mettre en oeuvre le Protocole de Lusaka. Voici en effet deux ans que cet accord a été signé. L'attitude de l'UNITA a fait perdre beaucoup de temps. Cependant, des progrès ont été réalisés grâce aux pressions continues qui ont été exercées par le Conseil et grâce à la ténacité du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Blondin Beye. La France partage l'avis du Secrétaire général selon lequel l'intégralité des accords pourrait être mise en oeuvre avant la fin du mois de décembre.

Il restera à l'Angola un long chemin à parcourir après les 20 années de guerre qui ont détruit l'économie de ce pays en dépit des incontestables atouts dont il dispose pour réussir. La France est prête à apporter son aide au peuple angolais afin qu'il retrouve la voie du développement et du progrès. Lors de la réunion de Bruxelles de septembre 1995, la France a fait savoir qu'elle était disposée à mobiliser 570 millions de francs, c'est-à-dire plus de 110 millions de dollars, en faveur des programmes de relèvement et de reconstruction. Des discussions sont actuellement en cours dans un cadre bilatéral avec les autorités angolaises pour que cette aide annoncée puisse se concrétiser rapidement. Elle se concentrera sur des projets de reconstruction mais elle aura également, à l'évidence, des retombées sur la réinsertion des combattants démobilisés.

Le Ministre français des affaires étrangères, M. Hervé de Charette, s'est rendu en Angola il y a moins de deux semaines. Il a pu, à l'occasion notamment des contacts qu'il a noués à Luanda avec le Président Dos Santos, assurer le Gouvernement angolais du plein soutien de la France dans la poursuite du processus de paix.

Il nous incombe désormais, au sein du Conseil de sécurité, de veiller à ce que tous les efforts que nous avons consacrés à la restauration de la paix depuis près de quatre ans se concrétisent rapidement. Nous souhaitons également que les institutions de la réconciliation nationale puissent commencer à fonctionner le plus tôt possible. Ces étapes nécessaires permettront à l'Angola de reprendre pleinement sa place en Afrique australe et de rejoindre le groupe des pays africains démocratiques de cette partie du continent qui a connu, depuis 1989, des changements radicaux et exemplaires.

M. Qin Hasun (Chine) (*interprétation du chinois*) : La question de l'Angola, après avoir longtemps traîné, est enfin entrée dans une phase de changement positif qui mérite d'être saluée. Nous avons toujours pensé que ce qui est au coeur de la question de l'Angola est le manque de confiance entre les parties concernées, notamment de la part de l'UNITA. Cela nécessite que les deux parties, et surtout

l'UNITA, fassent des efforts incessants pour parvenir à une réconciliation nationale authentique.

Nous notons avec satisfaction que, tout récemment, le Gouvernement angolais et l'UNITA ont enfin fait de grands progrès dans la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka et dans la réalisation des tâches mentionnées dans le calendrier intégré. Nous notons en particulier que les objectifs fixés dans le domaine militaire ont été progressivement atteints. Nous espérons que les deux parties maintiendront et consolideront l'élan positif acquis dans le processus de paix et viendront à bout de leurs divergences au moyen de franches négociations.

Nous sommes heureux d'apprendre que l'UNITA a terminé la tâche de cantonnement de ses troupes et nous espérons que le travail de démobilisation commencera dès que possible. Nous espérons voir se tenir une cinquième réunion entre le Président Dos Santos et le Président Savimbi et nous comptons que le Gouvernement angolais d'unité et de réconciliation nationales et un parlement unique seront rapidement constitués, de sorte que l'Angola puisse enfin s'engager sur la voie de la paix et de la réconciliation.

Depuis sa création, la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) a beaucoup contribué au contrôle de l'application du Protocole de Lusaka de même qu'au rétablissement de la paix et à la réalisation de la réconciliation nationale en Angola. Nous pensons qu'avec le développement du processus de paix et l'exécution graduelle des tâches d'UNAVEM III, il deviendra nécessaire de procéder à des ajustements à cette mission, qui est actuellement la plus importante opération de maintien de la paix des Nations Unies. Entre-temps, à ce stade crucial du processus de paix en Angola, la présence continue d'UNAVEM III est essentielle à la réalisation complète des diverses tâches du Protocole de Lusaka et à l'établissement définitif de la paix en Angola.

Compte tenu de ce qui précède, la délégation chinoise appuie la prorogation du mandat d'UNAVEM III et votera en faveur du projet de résolution dont nous sommes saisis.

Conformément aux dispositions de la résolution 976 (1995) du Conseil de sécurité, la mission d'UNAVEM III sera achevée en février prochain. Quant à savoir comment maintenir ensuite une présence des Nations Unies en Angola, c'est une question qui nous préoccupe. Des années de guerre et de conflit ont laissé l'Angola en ruines, et la reconstruction sera une tâche ardue. La délégation chinoise est convaincue que la communauté internationale, y compris l'Organisation des Nations Unies, doivent continuer à accorder leur attention et leur appui à la cause de la paix et de la reconstruction en Angola.

Récemment, le Gouvernement chinois a fait don d'un chargement de biens au Gouvernement de l'Angola pour appuyer le processus de paix dans ce pays. À l'avenir, nous continuerons, dans la limite de nos moyens, et avec les autres membres de la communauté internationale, d'apporter notre contribution à la paix et à la reconstruction en Angola.

M. Gomersall (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (*interprétation de l'anglais*) : Le Royaume-Uni se félicite du projet de résolution dont nous sommes saisis et a l'intention de voter pour ce projet. Nous rendons hommage à la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III), au Représentant spécial du Secrétaire général et à tous ceux qui ont aidé les parties en Angola à parvenir à ce point de la réalisation du Protocole de Lusaka.

En acceptant de proroger UNAVEM III pour une nouvelle et dernière période, le Conseil de sécurité indique clairement qu'il incombe au Gouvernement de l'Angola et à l'UNITA eux-mêmes de consolider la paix. Les deux parties doivent oeuvrer à la formation d'un gouvernement d'unité et de réconciliation nationales. Nous nous félicitons du fait que l'UNITA a adopté la dernière et symbolique mesure de déclarer le cantonnement de toutes ses troupes et de rendre ses armes.

Nous nous félicitons également des informations selon lesquelles le Gouvernement va procéder immédiatement à l'intégration dans les Forces armées angolaises des neuf généraux de l'UNITA actuellement à Luanda. Les deux parties doivent maintenant achever le processus de démobilisation des anciens combattants.

Si ces deux tâches sont menées à bien, la communauté internationale et mon gouvernement continueront d'aider l'Angola à assurer son avenir au sein de la communauté des pays d'Afrique australe. L'Organisation des Nations Unies peut et doit faire beaucoup pour aider l'Angola à répondre aux défis de la reconstruction, du relèvement et de la réconciliation nationale. Une présence continue de l'Organisation des Nations Unies après le départ d'UNAVEM III, comme l'a proposé le Secrétaire général, aura probablement un rôle important à cet égard.

Enfin, malgré la lenteur des progrès ayant conduit à ce stade, nous pensons que cela explique parfaitement pourquoi le maintien et, en fait, le renforcement des ressources

politiques et militaires des capacités de règlement des conflits et de maintien de la paix de l'ONU sont d'une importance vitale.

M. Henze (Allemagne) (*interprétation de l'anglais*) : L'Allemagne se félicite des progrès récemment accomplis par les parties au processus de paix en Angola dans la mise en oeuvre des dispositions pertinentes du Protocole de Lusaka. La communauté internationale a investi d'importantes ressources dans le processus de paix en Angola au cours des dernières années et est fortement intéressée à le voir couronné de succès. Dans son dernier rapport, cependant, le Secrétaire général fait remarquer à juste titre que la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka n'avance que par «à-coups» (*S/1996/1000, par. 28)*.

Nous notons avec une grande satisfaction que l'UNITA a publié aujourd'hui une déclaration écrite officielle indiquant que tous les soldats de l'UNITA, à l'exception de 453 officiers de police, ont été cantonnés. Ainsi, l'un des aspects militaires les plus importants du Protocole de Lusaka a été mis en oeuvre avec succès.

Nous nous félicitons également de la lettre du Représentant permanent de l'Angola, l'Ambassadeur Van Dunem «Mbinda», et du communiqué indiquant que les neuf généraux de l'UNITA ont reçu leur ordre d'affectation dans l'armée régulière angolaise. Nous espérons vivement que la réinsertion de tous les ex-combattants de l'UNITA commencera bientôt et sera rapidement terminée.

Les questions politiques restent encore à régler. Nous prions instamment le Gouvernement de l'Angola et les dirigeants de l'UNITA de régler avant le début de l'année prochaine, comme le demande le projet de résolution qui sera mis aux voix, les questions en suspens et d'organiser une réunion entre le Président Dos Santos et M. Savimbi en Angola, afin de définir le statut spécial du Président de l'UNITA, d'étendre l'administration d'État à l'ensemble du territoire de l'Angola, de renvoyer à l'Assemblée nationale tous les députés élus, de former un gouvernement d'unité et de réconciliation nationales et de rétablir la libre circulation des personnes et des biens.

Le temps presse. Le mandat d'UNAVEM III expirera définitivement en février 1997.

Je voudrais souligner l'importance que mon gouvernement attache au problème du bon déroulement de la démobilisation des ex-combattants et de leur réintégration, ainsi que celle des personnes déplacées, à la société civile. Comme le dit le Secrétaire général dans son rapport, c'est là un des éléments qui posent les défis les plus importants au Protocole de Lusaka. En tant qu'important donateur, l'Allemagne considère avoir une responsabilité particulière dans ce domaine. Mon gouvernement a déjà mis en place un projet pilote sur la démobilisation et la réintégration socio-économique des ex-combattants et des personnes déplacées à l'intérieur du pays, en coopération avec le Gouvernement angolais, les autorités locales et les organismes des Nations Unies. L'Allemagne a déjà octroyé à ce projet 1 million de deutsche mark, soit environ 650 000 dollars. Le succès du projet pilote a encouragé mon gouvernement à entamer un plan concret destiné au lancement de cet important projet de démobilisation et de réintégration socio-économique des ex-combattants et des personnes déplacées à partir du 1er janvier prochain. Le Gouvernement allemand est disposé en principe à octroyer des fonds supplémentaires d'un montant de 6 millions de deutsche mark, soit environ 4 millions de dollars. Par ailleurs, mon gouvernement a maintenant contribué pour beaucoup aux efforts déployés par la communauté internationale dans le domaine de l'aide humanitaire et nous continuerons de le faire.

Nous continuons également d'accorder une attention particulière au grave problème des mines terrestres en Angola et à la nécessité de procéder à un déminage efficace. L'Allemagne a envoyé neuf experts en déminage en qualité d'inspecteurs des activités de déminage d'UNAVEM III pour appuyer les efforts déployés par la société MECHEM, qui travaille pour le compte de l'ONU, lesquels ont permis le déminage sur plus de 4 000 kilomètres de routes. En outre, deux organisations non gouvernementales allemandes mènent des activités de déminage sur le terrain. L'assistance au Fonds d'affectation spéciale volontaire pour le déminage du Département des affaires humanitaires est un autre aspect de nos activités en Angola.

Enfin, je voudrais réaffirmer qu'en dépit des efforts déployés par la communauté internationale pour aider le processus de paix en Angola, les parties au processus de paix sont responsables en dernier ressort de la paix et du calme dans ce pays. Le sort du peuple angolais est entre leurs mains. Nous espérons que les parties agiront eu égard à cette responsabilité.

À la lumière de ces éléments, l'Allemagne votera pour le projet de résolution sur l'Angola.

M. Matuszewski (Pologne) (*interprétation de l'anglais*) : La délégation polonaise apporte son soutien à la recommandation du Secrétaire général de proroger le mandat d'UNAVEM III jusqu'au 28 février 1997 et votera pour

le projet de résolution du Conseil de sécurité qui a été soumis à cet effet.

Nous sommes pleinement conscients des expériences mitigées que le processus de paix a apportées à tous ceux qui ont participé à sa promotion, y compris les membres du Conseil de sécurité. Nous sommes néanmoins encouragés par le dernier rapport du Secrétaire général dans lequel il souligne les progrès réalisés récemment dans la situation en Angola et le fait que malgré tous les obstacles auxquels il doit faire face, le processus de paix progresse.

Bien que la plupart des objectifs aient été atteints, certains problèmes importants restent encore à examiner et à résoudre. C'est le cas de la démobilisation des troupes cantonnées de l'UNITA, du désarmement de la population civile et de l'achèvement de la sélection des troupes de l'UNITA devant être incorporées aux Forces armées angolaises. Un lien indéniable existe entre la réalisation concluante de cette tâche et la création d'un climat favorable nécessaire pour résoudre ces problèmes politiques en suspens, notamment le retour des députés de l'UNITA à l'Assemblée nationale, l'instauration d'une base constitutionnelle pour le plan transitoire en Angola, l'installation d'un gouvernement d'unité et de réconciliation nationales et la réalisation d'un accord sur le statut spécial de M. Savimbi en tant que chef du plus grand parti d'opposition.

Nous attendons de chaque partie qu'elle ne fasse pas dépendre le respect de ses obligations de leur exécution par l'autre partie. Ceci est important si nous voulons que le processus de paix progresse davantage. Ceci est également important du point de vue de la communauté internationale, car le maintien de sa participation aux affaires de l'Angola ne sera possible que si les deux parties assument fidèlement leurs obligations.

En prenant la parole aujourd'hui, au moment où le Conseil de sécurité se réunit pour examiner le renouvellement du mandat d'UNAVEM III, qui est actuellement la plus grande opération de maintien de la paix des Nations Unies, je souhaiterais rendre hommage au personnel de la Mission qui a contribué sensiblement à l'instauration de la paix, de la stabilité et de la sécurité en Angola.

Je voudrais également exprimer toute la reconnaissance de ma délégation aux États observateurs du processus de paix en Angola pour les efforts qu'ils ont déployés, notamment pour préparer le projet de résolution dont nous sommes saisis.

M. Awaad (Égypte) (*interprétation de l'arabe*) : Il ressort du rapport du Secrétaire général et des consultations du Conseil de sécurité ces jours derniers que les défis auxquels le processus de paix fait face en Angola peuvent être résumés essentiellement en deux points : tout d'abord, la déclaration de l'UNITA qu'elle avait achevé le cantonnement de tous ses combattants et livré toutes ses armes et tout son équipement militaire, et ce, conformément au calendrier intégré approuvé par la Commission conjointe le 31 octobre dernier; et deuxièmement, l'accord des deux parties sur les principales questions politiques en suspens. Nous pensons que relever ces défis permettrait de réaliser la paix nationale en Angola. Sans cela, la solution politique restera fragile.

Nous estimons également que la non-application du Protocole de Lusaka dans les délais prévus entamerait la crédibilité du processus de paix dans son ensemble et ne contribuerait pas à créer un climat politique propice à l'amorce d'une nouvelle étape pour le peuple angolais. À cet égard, nous espérons que certaines questions politiques, qui exigent la coopération des deux parties, seront prochainement réglées; à savoir, l'incorporation d'environ 26 300 soldats de l'UNITA dans les Forces armées angolaises; l'élimination des structures régionales de commandement de l'UNITA; et l'extension de l'autorité publique, aux plans administratif et de sécurité, à toutes les provinces de l'État. Nous espérons que la réunion qui se tiendra très prochainement en territoire angolais entre le Président Dos Santos et M. Savimbi permettra de trouver des solutions définitives à toutes les questions politiques en suspens, et en priorité à celles se rapportant au statut spécial de M. Savimbi en sa qualité de Président du plus grand parti d'opposition dans le pays; à l'accession d'un certain nombre de dirigeants de l'UNITA aux postes ministériels qui leur sont assignés dans le nouveau Cabinet; et à l'allocation à l'UNITA d'un certain nombre de sièges au Parlement et de postes dans les administrations publiques civiles aux niveaux national, régional et local. Cela signifie naturellement que l'UNITA doit se transformer en parti politique oeuvrant dans le cadre de la légitimité.

Ma délégation reste convaincue que la démobilisation d'environ 100 000 soldats de part et d'autre et leur réinsertion dans la société civile restent l'un des principaux défis des accords de paix. À cet égard, nous appuyons les observations du Secrétaire général figurant au paragraphe 20 de son rapport en ce qui concerne la participation du Programme des Nations unies pour le développement à l'élaboration et à la mise en oeuvre de projets de formation et de placement à impact rapide en faveur des combattants démobilisés afin de faciliter leur réinsertion.

Nous considérons ces projets d'une importance vitale, surtout pour un pays où le taux de chômage atteint 45 % et où le taux annuel d'inflation dépasse 3 000 % selon le rapport. Nous espérons que les États donateurs continueront d'accorder l'aide financière et technique nécessaire pour mettre sans délai ces projets à exécution dans ce pays frère.

L'Égypte appuie les recommandations du Secrétaire général en faveur d'un retrait graduel et progressif des unités militaires d'UNAVEM III, jusqu'en août 1997. Nous sommes, en effet, convaincus que l'étape prochaine portera surtout sur les aspects politiques du règlement plutôt que sur ses aspects militaires, qui sont pratiquement convenus entre les deux parties.

Il est vrai que l'Angola aura besoin de la présence des Nations Unies pendant un certain temps encore. Néanmoins, la nature et l'importance de cette présence seront très certainement différentes après août 1997, de ce qu'elles sont actuellement. L'occasion qui s'offre, aujourd'hui, aux parties angolaises, de par la présence en Angola de la plus grande mission des Nations Unies qui soit, ne doit pas être gaspillée. Or, proroger le mandat de la Mission sans qu'il n'y ait eu de progrès véritable dans l'exécution du Protocole de Lusaka serait une décision difficile et injustifiable, d'autant que l'Organisation des Nations Unies traverse une crise financière dont l'acuité est connue de tous.

Les parties en Angola doivent donc tirer parti de la présence internationale sur leur sol, de façon à encourager la communauté internationale à continuer de fournir l'assistance économique et technique humanitaire, dont le peuple angolais aura besoin les années à venir.

La délégation égyptienne appuie la prorogation du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) jusqu'au 28 février prochain. Nous voterons donc pour le projet de résolution soumis au Conseil.

M. Wibisono (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : J'aimerais, tout d'abord, exprimer les remerciements de la délégation indonésienne au Secrétaire général pour son rapport sur les derniers événements survenus dans la mise en oeuvre des accords de paix en Angola et en ce qui concerne les activités de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III). Le rapport indique clairement que le processus de mise en oeuvre de la plupart des tâches militaires énumérées dans l'accord de paix a commencé mais n'a pas encore été mené à bonne fin. Si ma délégation se félicite des faits récents positifs et des initiatives prises par les parties ainsi que de leur volonté de coopérer, il n'en reste pas moins que le rythme du processus de paix reste lent. C'est à cet égard que ma délégation réaffirme à quel point il est important que le Gouvernement angolais et l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) s'acquittent rapidement des obligations qu'ils ont prises aux termes des Acordos de Paz, du Protocole de Lusaka et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Ma délégation est, en outre, consciente des liens étroits qui existent entre les aspects politiques et militaires du processus de paix. Il est donc impératif que les deux parties fassent des progrès au niveau des aspects militaires, afin de fournir l'élan nécessaire à l'évolution de l'aspect politique. Nous estimons qu'une fois les premières étapes des tâches militaires accomplies, les parties concernées devront entamer scrupuleusement le processus de démobilisation des ex-combattants dans les zones de cantonnement et de leur réinsertion dans la société civile. Ces mesures, qui sont des conditions nécessaires pour assurer la stabilité et la consolidation du processus de paix, requièrent une coopération étroite entre les parties et l'appui de la communauté internationale.

Ma délégation a noté que les violations de cessez-le-feu avaient diminué. Néanmoins, nous notons également que la situation en matière de sécurité dans le pays demeure instable et que de nombreuses régions restent peu sûres. À cet égard, nous voudrions prier instamment les deux parties, notamment l'UNITA, de supprimer tous les postes de contrôle illégaux qui font obstacle à la libre circulation des personnes et des biens dans l'ensemble du pays. Le rapport indique que plus d'un million de personnes déplacées à l'intérieur du pays continueront à dépendre de l'assistance humanitaire plutôt que d'être en mesure de rentrer dans leurs foyers pour mener une vie indépendante et productive. En outre, ma délégation estime qu'il est très important de garantir la sécurité du personnel des Nations Unies et des autres organisations internationales ainsi que celle de leurs locaux, ainsi que la sécurité et la liberté d'acheminement des secours humanitaires dans tout le pays.

L'achèvement des tâches militaires permettra au processus de paix de se concentrer sur les questions politiques essentielles encore en suspens. Ma délégation continue d'encourager les pourparlers directs entre le Président Dos Santos et M. Savimbi, ce qui, à notre avis, contribuerait à renforcer la confiance et la compréhension mutuelle entre les parties afin d'aboutir à une réconciliation nationale. Ma délégation espère donc que les parties pourront résoudre le problème du retour à Luanda des députés de l'UNITA à l'Assemblée nationale, mettre en place un gouvernement

d'unité et de réconciliation nationales, s'entendre sur le statut du Président de l'UNITA avant le 31 décembre 1996, et étendre l'administration de l'État à tout l'ensemble du pays. À cet égard, ma délégation est heureuse de noter que ces mesures figuraient déjà aux paragraphes 9 et 10 du dispositif du projet de résolution dont nous sommes saisis.

Parallèlement aux initiatives politiques nécessaires à la réconciliation dans le pays, il reste encore beaucoup à faire sur le plan économique pour reconstruire l'Angola. À cet égard, ma délégation est consciente du travail effectué par UNAVEM III et les autres institutions des Nations Unies pour mettre en place des programmes permettant à l'Angola de se débarrasser des vestiges de la guerre et de procéder à la reconstruction. Ma délégation pense que la communauté internationale devrait s'acquitter avec diligence de ses engagements en fournissant une aide au redressement et à la reconstruction de l'économie du pays afin de consolider les acquis du processus de paix, comme indiqué au paragraphe 19 du rapport.

La question du déminage en Angola revêt une grande importance. Le problème des mines s'étend à tous les aspects de la vie nationale et entrave le retour à la vie normale de la société. On ne peut réduire les effets désastreux des mines terrestres qu'au moyen d'une assistance technique et financière. À cet égard, nous appuyons pleinement le paragraphe 17 du dispositif du projet de résolution. Ce programme de déminage, qui comprend les efforts en matière de déminage et de réfection des routes, des campagnes d'éducation en matière de droits de l'homme, la formation d'une force de police nationale et le Programme de relèvement des communautés, témoigne de l'engagement des Nations Unies à l'égard d'une paix durable en Angola.

Pour terminer, en qui concerne le rôle futur des Nations Unies, nous partageons pleinement l'observation du Secrétaire général figurant au paragraphe 33 du rapport, à savoir que le retrait de l'ensemble des unités militaires d'UNAVEM III devrait se faire graduellement en fonction des progrès réalisés dans le processus de paix. Ceci montre bien l'influence positive d'UNAVEM III sur la situation militaire et politique dans le pays. Nous prenons note de la recommandation du Secrétaire général en faveur d'un nouveau type de mandat davantage axé sur les activités politiques, de police, des droits de l'homme et humanitaires, y compris le déminage, une fois que les composantes militaires ne seront plus nécessaires. Ce nouveau mandat permettrait un suivi et une continuité, tout en maintenant la présence des Nations Unies, afin de consolider les acquis réalisés dans le cadre du processus de paix et donc d'assurer une paix durable en Angola.

Sur la base de ces observations, ma délégation votera en faveur du projet de résolution prorogeant le mandat d'UNAVEM III jusqu'au 28 février 1997.

M. Fedotov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : Le deuxième anniversaire de la signature du Protocole de Lusaka a été commémoré le 20 novembre 1996. Ce Protocole est devenu la base du processus de paix en Angola, qui a ouvert pour le peuple angolais de réelles perspectives quant à l'instauration tant attendue de la paix, de la stabilité et de la réconciliation nationale.

La Fédération de Russie, un des observateurs de la troïka pour le règlement angolais, s'intéresse sincèrement à l'évolution favorable et à la conclusion rapide du processus de paix, et elle n'épargne aucun effort pour atteindre cet objectif. Mettre fin au conflit en Angola, qui dure depuis de nombreuses années, serait non seulement une grande réalisation pour le peuple de ce pays ami, mais également un succès majeur pour les activités de maintien de la paix des Nations Unies et la communauté internationale dans son ensemble.

Malheureusement, le processus de paix en Angola, malgré des réalisations considérables, se déroule de façon très inégale et nécessite souvent que des pressions soient exercées sur les parties, en particulier sur l'UNITA, pour surmonter les obstacles qui surgissent. Néanmoins, le règlement angolais avance pas à pas, nous rapprochant du moment où le processus de paix deviendra irréversible.

Aujourd'hui un succès majeur a été réalisé à cet égard. Les dirigeants de l'UNITA ont enfin fait une déclaration officielle selon laquelle elle a terminé le cantonnement de tout son personnel militaire et de ses forces de police, à l'exception de 453 personnes qui seront cantonnées dans les prochains jours. Elle a également remis toutes ses armes à la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III). À son tour, le Gouvernement angolais, a annoncé sa décision d'incorporer neuf généraux de l'UNITA dans les Forces armées angolaises.

Ces mesures importantes offrent l'occasion de mettre la dernière main au règlement des questions militaires essentielles et de se concentrer sur les questions politiques en suspens. La priorité à cet égard sera donnée au retour à Luanda des députés de l'UNITA à l'Assemblée nationale, la formation d'un gouvernement d'unité et de réconciliation nationales et un accord sur le statut du Président de l'UNITA. Ces tâches doivent être accomplies d'ici à la fin de l'année et devraient permettre la création de structures efficaces de gestion de l'État sur l'ensemble du territoire,

qui pourrait assurer la stabilité politique et sociale, sans laquelle il est impossible de rétablir la paix et une vie normale pour les Angolais.

Les retards dans la réalisation de ces aspects du règlement sont inacceptables et pourraient avoir un impact très négatif sur le processus de paix dans son ensemble. Il importe de renforcer la base politique par tous les moyens possibles afin de hâter le processus de paix que, à notre avis, la convocation d'une cinquième rencontre en Angola entre le Président Dos Santos et M. Savimbi pourrait faire progresser.

Les questions relatives à la création de forces armées unifiées et de la police nationale angolaise, ainsi qu'à la démobilisation accélérée des ex-combattants, revêtent également une importance exceptionnelle. Bien que quelques tâches complexes et de grande envergure restent à accomplir, le processus de paix en Angola entre inébranlablement dans sa phase finale : un peu plus d'un mois et demi nous sépare de l'expiration du mandat d'UNAVEM III.

À l'évidence ce qui est actuellement la plus grande opération de maintien de la paix des Nations Unies ne peut pas prendre fin du jour au lendemain. Nous pensons qu'il faut réfléchir sérieusement à ce processus, l'appliquer progressivement et faire en sorte qu'il soit suffisamment souple et à l'abri de retards injustifiés, mais il doit toutefois se dérouler sur la base du véritable statut du processus de paix. Dans ce contexte, nous croyons qu'il serait utile que le Conseil de sécurité envoie, d'ici à la fin février 1997, une mission en Angola, ce qui nous permettrait d'élaborer une stratégie et des tactiques appropriées pour UNAVEM III dans sa phase finale et de définir les paramètres de base d'une présence continue des Nations Unies dans ce pays.

De l'avis de la délégation russe, le projet de résolution sur l'Angola soumis aujourd'hui pour examen au Conseil de sécurité est à la hauteur des tâches clefs de l'étape actuelle du règlement de paix. Nous croyons que ce projet de résolution enverra un signal clair aux parties angolaises sur la nécessité d'accélérer la mise en oeuvre des engagements qu'elles ont pris et d'amener le processus de paix à la ligne d'arrivée.

M. Larraín (Chili) (*interprétation de l'espagnol*) : La communauté internationale est extrêmement intéressée par les progrès réels accomplis dans le processus politique en Angola et reconnaît le fait que l'Angola lutte aujourd'hui pour le développement économique et social de son peuple, qui a tant souffert des ravages de la guerre.

À cet égard, les dirigeants, tant du Gouvernement que de l'UNITA, doivent continuer d'honorer les engagements contractés à Lusaka, il y a deux ans, ainsi que le calendrier intégré dont il a été convenu aux fins d'accomplir toutes les tâches en attente, qui a été adopté le 31 octobre par la Commission.

Comme il est mentionné dans le rapport du Secrétaire général, la situation en Angola demeure stable, mais tendue. Nous regrettons les violations du cessez-le-feu et le harcèlement des troupes de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III). Cependant, le rapport du Secrétaire général nous laisse espérer que les parties parviendront, en fin de compte, à créer le climat qui permettra au pays d'assurer la paix et d'entreprendre les énormes tâches de développement qui l'attendent.

L'annonce officielle de l'UNITA selon laquelle le processus de cantonnement de ses effectifs est terminé et la déclaration du Gouvernement angolais selon laquelle les neuf généraux de l'UNITA ont été incorporés dans ses forces armées sont très encourageantes et importantes, et elles ne pourront que contribuer à accroître la confiance entre les parties pendant cette période cruciale.

Compte tenu de la situation actuelle, nous convenons avec le Secrétaire général qu'il est nécessaire de proroger le mandat d'UNAVEM III jusqu'au 28 février prochain, et, en conséquence, ma délégation appuie le projet de résolution dont nous sommes saisis.

Je saisis l'occasion pour rendre, au nom du Chili, hommage à tout le personnel civil, militaire et de police d'UNAVEM III et pour saluer les programmes humanitaires, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales. Ils ont tous quelque chose en commun, à savoir la lutte pour la consolidation de la paix en Angola.

M. Choi (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : L'Angola parcourt la route cahoteuse de la paix depuis la signature il y a deux ans — en novembre 1994 — du Protocole de Lusaka. Bien que nous ne puissions pas être complètement satisfaits du rythme lent du processus de paix au cours de cette période, ou de son déroulement par à-coups, nous croyons que les efforts faits par les parties angolaises et la communauté internationale ont été nécessaires et valables.

Parmi les récents événements positifs, nous nous félicitons du fait qu'aujourd'hui l'UNITA a officiellement déclaré l'achèvement de la tâche toujours urgente du can-

tonnement de toutes ses troupes et que le Gouvernement a amorcé le processus d'incorporation effective des troupes de l'UNITA, en commençant par les neuf généraux résidant actuellement à Luanda.

Nous aimerions cependant souligner que la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka et d'autres engagements pris par les parties angolaises n'est pas encore terminée. Etant donné que la Mission de vérification des Nations Unies (UNAVEM III) doit prendre fin dans deux mois, conformément à la résolution 976 (1995) du Conseil de sécurité, il est temps maintenant pour les parties angolaises de consolider les réalisations antérieures et d'accélérer davantage les efforts qu'exige l'achèvement des étapes finales du processus de paix. Nous espérons sincèrement que la mise en oeuvre des tâches militaires essentielles marqueront le début d'une véritable réconciliation grâce à la négociation politique entre les parties angolaises.

Au fur et à mesure que les engagements politiques seront respectés, les aspects politiques du processus de paix deviendront plus imminents dans les prochaines mois. La formation d'un gouvernement d'unité et de réconciliation nationales est la prochaine étape cruciale du processus de paix longtemps attendu. Inutile de dire que le succès ne sera assuré que lorsque le Gouvernement et l'UNITA coopéreront ensemble et accepteront des compromis.

Bien que la formation d'un gouvernement d'unité et de réconciliation nationales ne doive pas être liée à d'autres questions politiques, nous croyons que toutes les questions politiques en suspens peuvent être réglées au mieux et au plus vite, grâce à un tête-à-tête entre le Président de l'Angola et le leader de l'UNITA. Nous demandons instamment aux deux parties de faire preuve du plus grand esprit de coopération et de souplesse pour organiser cette réunion et parvenir au règlement de toutes les questions politiques en suspens. À cet égard, nous attachons une importance toute particulière aux paragraphes 10 à 12 du projet de résolution dont le Conseil est saisi.

En même temps, nous savons bien qu'il y a un besoin croissant de stabilité socio-économique en Angola. Les tâches coûteuses et urgentes de démobilisation et de réinsertion de 10 000 anciens combattants auxquels s'ajoutent environ un million de personnes déplacées et qu'il faut réinsérer sont des tâches qui exigeront du Gouvernement qu'il fasse de gros efforts avec l'aide de la communauté internationale. L'Angola fait également face à de nombreux autres défis dans les domaines de la conduite des affaires publiques, de l'obligation redditionnelle et de l'ordre public. La consolidation de la paix en Angola ne peut commencer que si le Gouvernement et la communauté internationale continuent de déployer tous leurs efforts pour s'attaquer à ces questions. Nous pensons donc qu'un examen très minutieux de la situation sur place sera nécessaire pour aider à consolider la paix en Angola avec la présence et l'assistance restructurées qui s'imposent de la communauté internationale. À cet égard, nous saluons chaleureusement l'idée d'envoyer une mission du Conseil de sécurité en Angola, en temps voulu, pour évaluer la situation et décider au mieux du rythme du retrait d'UNAVEM III et des modalités d'une présence de suivi des Nations Unies.

Pour terminer, je tiens à souligner que nous appuyons la prorogation du mandat d'UNAVEM III jusqu'à la fin du mois de février 1997 et la réduction subséquente de ses effectifs, comme suggéré dans le projet de résolution sur la base de la recommandation du Secrétaire général. Ma délégation votera donc pour le projet de résolution dont le Conseil est saisi.

M. Lopes da Rosa (Guinée-Bissau) : L'examen, encore une fois, par le Conseil de sécurité de la situation en Angola atteste de l'intérêt soutenu que la communauté internationale porte à la crise que connaît ce pays.

Au cours des 20 dernières années, la communauté internationale a appuyé les efforts visant à rétablir la paix dans ce pays frère et à remplacer la méfiance et l'absence de coopération, qui ont marqué les relations entre les parties concernées, par la coexistence, la réconciliation et la volonté de consentir des sacrifices afin d'édifier une patrie unifiée.

Ma délégation souhaite à cet égard exprimer de nouveau sa reconnaissance au Secrétaire général pour le rapport exhaustif et très révélateur qu'il a présenté et qui met en relief les derniers événements concernant le processus de paix en cours. Nos remerciements vont également au Représentant spécial du Secrétaire général, qui continue de coordonner et d'encourager le processus de dialogue avec un optimisme inégalable. Je voudrais également réitérer l'appréciation de mon pays pour le rôle important joué par la troïka dans la recherche de la paix en Angola.

La Guinée-Bissau est persuadée qu'il reste encore beaucoup à faire pour atteindre tous les objectifs consignés dans le Protocole de Lusaka et satisfaire aux obligations découlant des résolutions pertinentes du Conseil pour donner plein effet et une signification réelle au processus de paix en Angola.

Cependant, nous avons pris note avec beaucoup de satisfaction des observations du Secrétaire général contenues

dans son dernier rapport concernant les mesures prises par les parties angolaises au cours de ces dernières semaines, et que nous estimons hautement positives, pour renforcer le processus de paix. Il y a quelques heures à peine, nous avons reçu au Conseil de sécurité une lettre de l'Ambassadeur Binda, Représentant permanent de l'Angola, nous transmettant le communiqué du Gouvernement, qui annonce l'incorporation de généraux de l'UNITA au sein des forces armées angolaises. Ces actions méritent, à notre avis, d'être pleinement encouragées par la communauté internationale, car, à ce stade crucial des négociations, l'Angola a plus que jamais besoin du soutien et des contributions de tous pour consolider les acquis obtenus. Les nombreux retards enregistrés dans l'application intégrale des obligations de Lusaka sont pour nous un motif de préoccupation.

Comme nous l'avons dit à maintes reprises, il est indéniable que des progrès importants et substantiels ont été accomplis, l'aspect le plus important étant le maintien du cessez-le-feu. D'autres obstacles restent à écarter, faute de quoi il ne sera pas possible de réaliser de nouveaux progrès. La question principale concerne le cantonnement complet des troupes de l'UNITA, leur désarmement et leur démobilisation, dans le cadre du Protocole de Lusaka. Les retards constatés à cet égard affectent la formation d'une force militaire unique, l'intégration des cadres de l'UNITA dans le Gouvernement d'unité nationale et d'autres activités liées à la mise en oeuvre du Protocole. Nous appelons, encore une fois, nos frères angolais à continuer leurs efforts avec plus de détermination politique, dans le même esprit constructif manifesté tout récemment, afin de régler en priorité toutes les obligations de nature militaire. En effet, pour régler les questions politiques en suspens, il est impératif que les parties fassent preuve d'une volonté politique ferme et déterminée en adoptant des mesures concrètes en faveur du processus de paix.

Comme nous l'avons déclaré à maintes reprises, nous croyons que la paix, la sécurité et la prospérité en Angola sont possibles et que ce peuple, avec lequel nous partageons de longues années d'histoire fraternelle, mérite de jouir de la richesse de son pays dans la tranquillité et de participer à sa reconstruction et à son développement socio-économique.

La Guinée-Bissau estime, pour toutes ces raisons, que la communauté internationale doit continuer de suivre attentivement la situation en Angola, tout en poursuivant son assistance dans les domaines économiques et humanitaires.

S'agissant du projet de résolution, nous sommes persuadés qu'UNAVEM III a encore un rôle à jouer en Angola et qu'elle doit continuer d'appuyer l'effort de paix des deux parties, dans la mesure où une volonté de paix réelle existe. C'est pour cela que nous approuvons la prorogation de son mandat, comme le recommande le Secrétaire général dans son rapport. Ce faisant, ma délégation votera en faveur du projet de résolution qui nous est soumis.

M. Martínez Blanco (Honduras) (*interprétation de l'espagnol*) : Ma délégation considère avec préoccupation les retards enregistrés dans la mise en oeuvre des dispositions du Protocole de Lusaka et des engagements contractés par le Gouvernement angolais et l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA).

Même si nous reconnaissons qu'il y a eu en Angola un certain nombre de faits positifs de nature à favoriser la mise en oeuvre du processus de paix, tels que le maintien du cessez-le-feu, le démantèlement des postes de contrôle illégaux, une amélioration de la liberté de circulation des personnes, la poursuite du programme de désarmement de la population civile et l'achèvement du cantonnement des soldats de l'UNITA, il n'y a pas eu d'action décisive sur des questions qui sont essentielles à l'instauration de la paix dans le pays. Sur le plan politique, aucun progrès tangible n'a encore été fait en ce qui concerne l'instauration prochaine du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale, ni sur un accord éventuel sur le statut spécial du dirigeant du principal parti d'opposition, conformément aux dispositions du Protocole de Lusaka.

Nous considérons que les parties doivent déployer davantage d'efforts en vue de la réalisation de ces objectifs et se conformer strictement aux obligations qui leur incombent en vertu du Protocole de Lusaka, aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et aux engagements contractés à Libreville et Franceville. C'est pour cette raison que nous les exhortons à se rencontrer dans les meilleurs délais et à adopter les mesures qui permettront de progresser sensiblement sur la voie de la paix et de la réconciliation nationale.

Ma délégation estime que les succès obtenus à ce jour en Angola doivent être renforcés grâce à l'assistance de la communauté internationale pour le redressement et la reconstruction de l'économie angolaise, qui se trouve dans une situation toujours critique. Nous lançons un appel à la communauté internationale et aux bailleurs de fonds pour qu'ils continuent d'apporter leur soutien au processus de paix en Angola.

Ma délégation reconnaît de même que pour mener à bien les tâches prévues dans le Protocole de Lusaka et consolider les progrès réalisés, il sera nécessaire de maintenir une présence limitée des Nations Unies en Angola après

le retrait des unités de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III).

Ma délégation considère qu'au stade actuel du processus de paix en Angola, la présence d'UNAVEM III est nécessaire et elle votera pour le projet de résolution visant à proroger son mandat jusqu'au 28 février 1997.

M. Inderfurth (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Il y a environ deux mois, les membres du Conseil de sécurité ont adopté une résolution contenant un avertissement ferme adressé aux parties pour qu'elles renoncent à l'attitude qui les a empêchés d'achever les tâches militaires dont il a été convenu dans le Protocole de Lusaka et de procéder à la formation d'un gouvernement d'unité et de réconciliation nationales. Nous sommes maintenant satisfaits de voir que notre message a été entendu et que des progrès importants ont été faits eu égard à la sélection des soldats de l'UNITA devant être incorporés dans les Forces armées angolaises (FAA), au cantonnement des forces de l'UNITA dans l'enclave de Cabinda, au démantèlement de la structure de commandement militaire de l'UNITA, et à l'achèvement de beaucoup d'autres tâches énoncées dans la résolution 1075 (1996). Aujourd'hui, nous avons appris que l'UNITA a fait une déclaration officielle sur l'achèvement du processus de cantonnement et que le Gouvernement angolais a annoncé l'intégration dans les FAA des neuf généraux fournis par l'UNITA.

En dépit de ces progrès, les tâches militaires restent inachevées à l'heure actuelle, et nous sommes encore une fois en train d'examiner la question de savoir comment exhorter ou de contraindre les parties à agir rapidement pour s'acquitter des obligations qu'elles ont contractées il y a deux ans à Lusaka. Nous sommes, en particulier, préoccupés par le fait que les zones de cantonnement restent remplies de soldats de l'UNITA, bien qu'un grand nombre d'entre eux aient été sélectionnés pour être incorporés dans les Forces armées angolaises et que beaucoup d'autres soient prêts à être démobilisés et à être réinsérés dans la vie civile.

Ces zones de cantonnement, gardées par des forces d'UNAVEM III, ont joué un rôle central dans le processus de paix. Elles ont permis aux forces armées de l'UNITA, habitées à être prêtes à combattre, d'évoluer progressivement vers leur transformation en tant que membres des Forces armées angolaises ou leur réinsertion à la vie civile. Le succès du processus de cantonnement est dû dans une large mesure à la présence dans les camps des forces militaires internationales neutres d'UNAVEM III.

Cependant, ni les camps de cantonnement ni UNAVEM III n'étaient censés être permanents. Les deux devaient constituer des mesures temporaires, des tremplins permettant de passer d'un état de conflit armé vers un état de réunification et de réconciliation. Le moment est venu de fermer les camps et de commencer le retrait d'UNAVEM. Le Gouvernement doit collaborer avec l'UNITA pour vider rapidement les camps et évoluer vers les tâches politiques afin de réintégrer l'UNITA dans un processus de règlement des problèmes par la négociation et le compromis, et non par la violence. Le Gouvernement et l'UNITA doivent faire de grands pas pour entraîner, équiper et déployer des unités intégrées dans les zones du pays antérieurement occupées par les forces de l'UNITA afin que la population de ces zones puisse en toute confiance se déplacer librement tout en s'occupant de ses affaires quotidiennes.

UNAVEM III elle-même doit maintenant commencer à se retirer. Les deux années prévues pour la durée d'UNAVEM III tirent à leur fin — deux années de paix relative en Angola. Le retrait d'UNAVEM III ne signifie pas que la communauté internationale tourne le dos à l'Angola, mais que le moment est venu de remplacer des unités militaires par une présence internationale de suivi se concentrant sur l'aide à fournir à l'Angola dans le processus de réconciliation et de reconstruction à venir.

Le projet de résolution que nous allons adopter aujourd'hui tient compte de toutes ces questions. Il demande aux parties d'achever les tâches militaires et de procéder à l'exécution des mesures politiques. Il autorise le Secrétaire général à commencer le retrait d'UNAVEM III et à faire des préparatifs en vue d'une présence de suivi des Nations Unies. Nous espérons que le Gouvernement et l'UNITA ont entendu le message contenu dans le projet de résolution, à savoir une action rapide de leur part en vue d'intégrer les effectifs de l'UNITA dans les Forces armées angolaises à tous les niveaux et de démobiliser ceux qui sont encore dans les camps est essentielle.

Le projet de résolution ne s'adresse pas uniquement aux parties et à UNAVEM III. Il contient un message urgent pour d'autres États Membres également. Cette phase critique du processus de paix ne peut réussir sans un financement immédiat. La générosité des États donateurs a permis le succès du processus de paix à ce jour, mais le processus de paix lui-même est en danger en ce moment critique. Les besoins immédiats non satisfaits dans les zones de cantonnement et la démobilisation dépassent 19 millions de dollars, selon les estimations du Groupe de coordination de l'assistance humanitaire (UCAH). La communauté internationale doit agir rapidement pour fournir les fonds

nécessaires afin que la démobilisation puisse être achevée dans le délai de trois mois prévu par l'UCAH. De nouveaux retards ne feront que saper et mettre en péril le processus de paix et retarder le retrait des forces d'UNAVEM III, ce qui ne fera que grever davantage les ressources des Nations Unies et des donateurs.

Par conséquent, dans le but de renforcer le processus de paix et de préparer le terrain pour le nouveau Gouvernement d'unité et de réconciliation nationales, les États-Unis annoncent aujourd'hui leur intention de verser une contribution supplémentaire de 3 350 000 dollars aux programmes des Nations Unies et aux programmes bilatéraux dont le but est d'appuyer la démobilisation et la réconciliation en Angola. En outre, les États-Unis envisagent de verser dans un avenir proche une contribution d'un montant supplémentaire de 2,5 millions de dollars en soutien à ces efforts, si les parties se montrent suffisamment attachées au processus de paix. De plus, les États-Unis ont l'intention de fournir en 1997, 1 million de dollars en matériel et services de déminage aux fins d'utilisation par le Bureau central d'action antimines des Nations Unies, l'Institut national angolais pour l'enlèvement des engins explosifs et l'École de déminage d'UNAVEM.

Nous demandons instamment à d'autres pays d'envisager sérieusement de fournir des fonds supplémentaires durant cette phase critique du processus de paix. Les représentants des trois États observateurs ont convoqué à New York la semaine dernière une réunion des donateurs potentiels pour souligner combien était nécessaire le financement du processus de démobilisation, et ils ont reçu des réponses positives de la part du Royaume-Uni, de la Suède et de la Finlande.

La communauté internationale, y compris ce Conseil, s'est efforcée pendant des années à aider les Angolais à transcender eux-mêmes les hostilités du passé. Les personnels des Nations Unies sur le terrain ont fait preuve d'un grand dévouement envers cet objectif, certains ont même fait le sacrifice de leurs vies au service d'UNAVEM III. Nous honorons leur travail. Nous tenons également à exprimer notre satisfaction à M. Beye, au Commandant de la Force et à toutes les troupes et au personnel d'UNAVEM III qui ont accompli un travail difficile et fait preuve d'un dévouement sans relâche. Nous espérons que les Angolais saisiront cette occasion pour cimenter une paix durable, qui est désormais à leur portée.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Italie.

Je voudrais commencer par dire que le nombre des orateurs qui ont pris la parole ou qui vont la prendre ce soir témoigne véritablement de l'attention que la communauté internationale porte à la situation en Angola et à son évolution.

Je saisis cette occasion pour exprimer mes sincères remerciements au Secrétaire général et à son Représentant spécial, M. Blondin Beye, dont le dévouement inlassable et les grandes qualités de diplomate lui ont permis de jouer un rôle crucial et fructueux. Les trois États observateurs du processus de paix, les pays fournissant des contingents à la Mission de vérification des Nations en Angola (UNAVEM III) et les pays de la région se sont tous associés pour trouver un règlement politique en Angola. Je voudrais également rendre hommage au Représentant permanent de l'Angola auprès des Nations Unies, l'Ambassadeur Afonso Van Dunem «Mbinda», qui, de New York, a oeuvré sans relâche à la cause de la paix et de la réconciliation nationale dans son pays.

Comme le Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Italie, le Sénateur Rino Serri, l'a dit à l'issue de sa très récente mission en Angola, le processus de paix est véritablement arrivé à un tournant. L'application de la dimension militaire du Protocole de Lusaka est près d'être achevée. Aujourd'hui, l'UNITA a publié une déclaration officielle confirmant l'achèvement du cantonnement de ses troupes — sauf pour un nombre limité de policiers, qui seront très bientôt cantonnés également — et la remise de leurs armes aux Nations Unies.

L'étape suivante est l'incorporation des effectifs sélectionnés de l'UNITA dans les Forces armées angolaises. Nous nous félicitons de l'accélération de cette opération extrêmement délicate. Aujourd'hui, le Gouvernement de Luanda a pris une autre mesure majeure en annonçant l'incorporation dans les Forces armées angolaises des neuf généraux de l'UNITA se trouvant à Luanda, décision qui, dans une large mesure, était attendue par la communauté internationale.

À présent, la priorité devient la démobilisation et la réinsertion sociale des combattants. Je voudrais rappeler ici qu'à cette fin mon gouvernement a versé une contribution financière de près de 4 millions de dollars au Groupe de coordination de l'assistance humanitaire pour l'Angola. Des instructeurs italiens ont également participé à l'entraînement des équipes de déminage qui vont lutter contre ce qui est non seulement un fléau de la guerre, mais aussi une menace permanente pour la vie des populations innocentes, des

enfants en particulier, et la reconstruction de l'Angola pour des années à venir.

Les parties angolaises doivent maintenant se concentrer sur la mise en oeuvre rapide des aspects politiques du Protocole de Lusaka. Le projet de résolution dont le Conseil est saisi énonce très clairement ce qui doit être fait. Les mesures à prendre ont jusqu'ici été reportées en attendant le règlement des questions militaires. À présent, on ne peut plus faire traîner les choses et ces mesures doivent être mises en oeuvre rapidement.

Le Gouvernement italien appuie sans réserve les paragraphes du projet de résolution qui prévoient la réduction des effectifs militaires d'UNAVEM III sur la base des propositions faites par le Secrétaire général. Ils sont un juste milieu entre la nécessité de veiller à ce que le processus de paix soit mené à bien et la nécessité d'éviter une prolongation excessive de cette opération de maintien de la paix extrêmement coûteuse.

Pour conclure, je réitérerai la préoccupation du Gouvernement et du peuple italiens face aux souffrances endurées par la population civile innocente de l'Angola tout au long de cette interminable guerre civile. Au cours des cinq dernières années, l'Italie a fourni quelque 110 millions de dollars d'aide. À présent que les perspectives de paix sont plus brillantes, nous resterons constants dans notre engagement.

Pour toutes ces raisons, je voterai pour le projet de résolution dont le Conseil est saisi.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je mets maintenant aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/1996/1026.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Botswana, Chili, Chine, Égypte, France, Allemagne, Guinée-Bissau, Honduras, Indonésie, Italie, Pologne, République de Corée, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1087 (1996).

Le Conseil a ainsi achevé sa procédure de vote et il va maintenant entendre d'autres déclarations en vertu de l'article 37 de son règlement intérieur provisoire.

L'orateur suivant est le Représentant permanent du Zimbabwe. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mapuranga (Zimbabwe) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je vous félicite de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre 1996. Ma délégation est certaine que le Conseil tirera le plus grand profit de votre vaste expérience et de votre conduite éclairée.

Qu'il me soit également permis d'exprimer la reconnaissance de ma délégation à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Wisnumurti, de l'Indonésie, pour la manière dont il a présidé les délibérations du Conseil le mois dernier.

Ma délégation tient à dire sa satisfaction au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour ses deux rapports extrêmement intéressants sur la situation en Angola, en date des 19 novembre et 2 décembre 1996.

Ma délégation constate à regret que deux années se sont écoulées depuis la signature du Protocole de Lusaka et que nous attendons encore de constater les progrès qui nous permettraient de dire que le processus de paix en Angola est arrivé à maturité. La dernière fois que le Conseil s'est réuni pour examiner la situation en Angola, il a exprimé en termes vigoureux sa préoccupation devant le rythme dangereusement lent de la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka et il a énuméré une série d'exigences auxquelles l'UNITA devait promptement satisfaire.

Nous souscrivons pleinement à l'observation critique du Secrétaire général selon laquelle le processus de paix en Angola continue d'avancer par «à-coups». Nous restons particulièrement troublés par le fait que même en cette phase avancée du processus de paix, souvent des progrès n'ont été enregistrés que lorsque la communauté internationale a multiplié les pressions, en particulier sur l'UNITA.

Le processus de paix en Angola est entré dans une phase critique, à la fois pour le peuple de ce pays et pour la communauté internationale dans son ensemble. Les statistiques relatives au cantonnement, à la démobilisation et à la réintégration — pour importants que soient ces processus — ne peuvent plus à elles seules en imposer au peuple angolais ou à la communauté internationale. Les progrès dans ces seuls domaines, même s'ils étaient plus

éclatants et plus satisfaisants qu'ils ne le sont aujourd'hui, ne peuvent plus être l'aune à laquelle se mesurent les progrès du processus de paix dans son ensemble.

Le temps passe et en cette phase critique, nous nous associons au peuple angolais pour exiger et attendre à tout le moins des décisions et des mesures historiques de la part du Gouvernement angolais et de l'UNITA. Pour le peuple angolais, la nouvelle inquiétante de la date d'expiration imminente du mandat initial d'UNAVEM III, le 28 février 1997, doit être compensée par des percées sans précédent dans le processus de paix.

À cet égard, ma délégation s'associe au Secrétaire général pour lancer un appel à tous ceux qui sont en mesure de le faire pour qu'ils contribuent à faciliter le retour à Luanda des députés de l'UNITA à l'Assemblée générale, la mise en place du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationales et la coopération de l'UNITA à la recherche d'un accord sur le statut spécial de son dirigeant. Nous souhaitons également réaffirmer notre ferme opinion selon laquelle une rencontre, en Angola, entre le Président José Eduardo Dos Santos et M. Savimbi serait particulièrement opportune et appropriée à ce stade.

Jusqu'à aujourd'hui, nous voulions avant tout exiger que des pressions soient exercées sur l'UNITA pour qu'elle publie la déclaration solennelle réclamée d'elle au paragraphe 12 e) de la résolution 1075 (1996) du Conseil de sécurité, indiquant que tous les soldats de l'UNITA avaient été regroupés dans les zones de cantonnement et que l'UNITA ne possédait plus d'armes ni d'équipements militaires, afin de lever tout obstacle à l'extension de l'administration de l'État à tout le territoire angolais.

Nous comprenons maintenant que cette déclaration a été faite tardivement par l'UNITA, exemple typique de la tactique désormais bien connue de l'UNITA, qui consiste à ne prendre une mesure importante que lorsque le Conseil se réunit pour envisager de nouvelles mesures à prendre afin de donner une impulsion nouvelle au processus de paix. Nous accueillons chaleureusement la nouvelle de l'intégration des neuf généraux de l'UNITA dans l'Armée angolaise.

Ma délégation ne peut que s'associer entièrement à l'avis du Secrétaire général selon lequel, à l'approche de l'expiration de la période de deux ans, initialement envisagée par le mandat d'UNAVEM III, le compte à rebours pour l'achèvement de cette opération ne peut être que graduel et progressif. Nous convenons également, et sans la moindre réserve, que plusieurs éléments essentiels du processus de paix sont loin d'être réalisés et que l'Angola continuera d'avoir besoin de la présence stabilisatrice des forces des Nations Unies.

Le peuple angolais épris de paix restera en proie à l'inquiétude tant que le répit envisagé par le Protocole de Lusaka n'aura pas pris la forme d'une paix durable. Au Zimbabwe et en Afrique australe en général, nous nous associons au peuple angolais pour nous accrocher au rêve qui a conduit aux engagements de l'Accord de Lusaka et pour exiger que ces engagements se traduisent dans les faits afin de normaliser la situation en Angola et dans toute la sous-région, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales.

Pour terminer, ma délégation se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 1087 (1996) et en particulier de la prorogation du mandat d'UNAVEM III jusqu'au 28 février prochain.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Zimbabwe des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le Représentant permanent de la Namibie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Andjaba (Namibie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, d'emblée, permettez-moi de vous présenter les félicitations chaleureuses de ma délégation pour votre accession à la présidence du Conseil pour le mois en cours. Votre expérience et votre compétence diplomatique garantissent sans aucun doute le succès des travaux du Conseil sous votre direction avisée. Nous tenons également à féliciter sincèrement votre prédécesseur, l'Ambassadeur Wisnumurti de l'Indonésie, pour la façon remarquable et admirable avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois de novembre.

Permettez-moi également d'exprimer notre gratitude au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour le rapport complet dont nous sommes saisis aujourd'hui et pour l'action inlassable qu'il mène afin de promouvoir la cause de la paix et de la réconciliation en Angola. Les mêmes sentiments s'adressent à son Représentant spécial, M. Alioune Blondin Beye, et à l'ensemble du personnel d'UNAVEM III. Ils exécutent leur mandat avec détermination dans des conditions difficiles.

Nous enregistrons avec satisfaction les initiatives et l'action menée inlassablement par le Représentant spécial du Secrétaire général en coopération avec les trois États obser-

vateurs — le Portugal, la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique — en faveur du rétablissement de la paix en Angola, action qui a permis d'obtenir des résultats positifs, comme le souligne le rapport du Secrétaire général. Nous nous félicitons des progrès importants accomplis jusqu'à présent. À cet égard, il convient d'encourager le Gouvernement et l'UNITA à redoubler d'efforts et à accélérer le rythme de mise en oeuvre du Protocole de Lusaka.

Nous accueillons également avec une vive satisfaction l'annonce faite par le Gouvernement angolais de l'incorporation de généraux de l'UNITA dans l'Armée angolaise. De même, nous nous félicitons de la déclaration que vient de faire l'UNITA à propos du rassemblement de ses troupes et de la remise de ses armes.

La Namibie est très fermement attachée à la restauration d'une paix et d'une stabilité durables en Namibie. Prenant la parole à la cinquante et unième session de l'Assemblée générale, le 30 septembre 1996, le Ministre des affaires étrangères de la Namibie a déclaré :

> «...la Namibie, qui est liée à l'Angola par le sang et une destinée commune, demeure aux côtés de ce pays. C'est la raison pour laquelle notre contingent militaire attaché à UNAVEM III restera en Angola tant que la mission n'aura pas été achevée avec succès». *(Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante et unième session, Séances plénières, 14e séance, p. 9)*

Mon gouvernement est vivement préoccupé par la désertion des troupes de l'UNITA des zones de cantonnement et par le retard pris dans le règlement de questions politiques extrêmement importantes, à savoir le retour des députés de l'UNITA à l'Assemblée nationale, l'accord sur le statut du dirigeant de l'UNITA et l'instauration d'un Gouvernement d'unité nationale et de réconciliation. Ce sont là des questions d'intérêt vital pour l'ensemble du processus de paix. C'est pourquoi, nous voulons penser que les parties continueront de négocier sérieusement et parviendront à un accord. À cet égard, nous approuvons la recommandation du Secrétaire général de proroger le mandat actuel d'UNAVEM III jusqu'au 28 février 1997.

Bien que nous reconnaissions que le peuple angolais soit, en dernière analyse, responsable de son propre destin, la communauté internationale, et notamment le Conseil de sécurité, se doivent de faire preuve d'un plus grand engagement et d'une plus grande détermination pour aider le peuple angolais à résoudre les questions politiques encore en suspens. Le Conseil doit adresser un message clair aux parties, en particulier à l'UNITA, pour appeler leur attention sur les conséquences qu'aurait toute obstruction au processus de paix dans le pays. Le moment est venu pour les dirigeants de l'UNITA de prendre conscience que le peuple angolais, notamment les enfants, ont besoin de paix et que le pays a besoin de développement.

Le rapport du Secrétaire général déclare également que l'Angola doit encore faire face à de graves conditions économiques et à un déficit budgétaire tout aussi grave. Pour relever ce défi économique, le pays a besoin d'être soutenu par tout son peuple, par les parties intéressées et leurs dirigeants. La tâche n'est pas aisée. Nous appelons donc la communauté internationale à mobiliser toutes les ressources nécessaires pour le relèvement de l'économie et la réinsertion des ex-combattants dans la vie civile. C'est pourquoi, malgré la grave sécheresse à laquelle la Namibie doit faire face, nous avons répondu à l'appel interinstitutions consolidé des Nations Unies pour l'Angola en versant 5 000 dollars, au mois d'août dernier. Nous continuerons d'apporter notre modeste obole à ce fonds. À cet égard, nous nous joignons au Secrétaire général, à ce stade crucial, pour demander à la communauté des donateurs de remplir les engagements qu'ils ont pris en 1995, à la Table ronde de Bruxelles.

Nous nous félicitons chaleureusement de l'adoption à l'unanimité de la résolution 1087 (1996).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Représentant permanent de la Namibie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le Représentant permanent du Brésil. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Amorim (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur l'Ambassadeur Fulci, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre. Sous votre direction sage et compétente, l'ordre du jour particulièrement complexe du Conseil de sécurité pour le dernier mois de l'année sera géré avec talent et efficacité. Je vous souhaite de réussir.

Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer ma reconnaissance sincère à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Wisnumurti, de l'Indonésie, pour la manière très compétente dont il a dirigé les affaires du Conseil pendant le mois de novembre.

Nous voudrions, une fois de plus, rendre hommage au rôle joué par le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, et par son Représentant spécial, M. Blondin Beye. Nous nous félicitons des efforts incessants des trois États observateurs.

Nous approchons maintenant de la fin de la période de deux ans prévue dans la résolution 976 (1995) pour l'achèvement du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III). Bien que des progrès importants aient été réalisés dans le processus de paix depuis le début de l'opération, beaucoup reste encore à faire.

S'agissant du cantonnement, de nombreux soldats de l'UNITA ont déserté. La quantité et la qualité des armes remises à UNAVEM III n'étaient pas satisfaisantes. Certaines des tâches énumérées dans la résolution 1075 (1996) et dans le calendrier intégré approuvé par la Commission conjointe n'ont pas été exécutées à la date limite du 15 novembre.

Néanmoins, nous nous réjouissons beaucoup des informations publiées aujourd'hui selon lesquelles l'UNITA a déclaré qu'elle avait terminé le cantonnement de ses troupes et que le Gouvernement avait procédé à l'intégration de neuf généraux de l'UNITA dans les Forces armées angolaises. Il s'agit d'une percée qui devrait être suivie de progrès dans tous les domaines.

Démontrant le ferme attachement du Brésil au processus de paix, le Président Fernando Henrique Cardoso s'est rendu en Angola en novembre dernier, après s'être rendu à Cuíto afin d'y rencontrer les soldats brésiliens servant dans UNAVEM III. Le Président Cardoso s'est également rendu à Luanda pour confirmer que le Brésil est prêt à coopérer avec les Angolais et leur gouvernement à la reconstruction du pays et au renforcement d'une société juste et libre où la réconciliation et l'intégration constitueront la pierre angulaire de la prospérité.

La situation en Angola se trouve à un stade crucial. À moins que de sérieux progrès ne continuent d'être réalisés à court terme dans des secteurs clefs, UNAVEM III sera dans l'impossibilité de s'acquitter de toutes les tâches qui lui ont été confiées.

Dans son rapport, le Secrétaire général a esquissé un plan pour le retrait du contingent d'UNAVEM avec lequel nous sommes en principe d'accord. Néanmoins, il faut se souvenir de la responsabilité de la communauté internationale envers l'Angola. Nous estimons que le retrait total du contingent ne doit intervenir que lorsqu'il apparaîtra clairement que le processus de paix est devenu irréversible.

La prorogation du mandat d'UNAVEM III jusqu'au 28 février 1997 offrira aux Angolais une chance supplémentaire d'exécuter les tâches militaires et politiques restantes prévues dans le Protocole de Lusaka et de créer les bases d'un Angola pacifique, uni et prospère.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Représentant permanent du Brésil des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le Représentant permanent de la Zambie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kasanda (Zambie) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais m'associer à ceux de mes collègues qui sont intervenus avant moi et qui vous ont félicité, Monsieur le Président, pour la manière remarquable dont vous dirigez le Conseil durant le mois de décembre. Permettez-moi également de rendre hommage à la compétence avec laquelle votre prédécesseur, l'Ambassadeur et Représentant permanent de l'Indonésie, a présidé les travaux du Conseil de sécurité le mois dernier.

Ma délégation remercie également le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, de son rapport détaillé sur la situation en Angola contenu dans le document S/1996/1000 du 2 décembre 1996.

Nous sommes heureux de noter le bilan positif fait par le Secrétaire général concernant la situation en Angola depuis la signature du Protocole de Lusaka le 20 novembre 1994 — positif, évidemment, au sens où une paix relative a caractérisé depuis lors la situation dans ce pays. Il faut, dans une large mesure, rendre honneur au Gouvernement d'Angola pour sa patience considérable face à l'intransigeance manifestée par l'UNITA dans le processus de paix. Nous reconnaissons également et applaudissons le travail de tous les hommes et les femmes impliqués dans la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III), sans la présence desquels l'Angola se serait enfoncé de plus en plus profondément dans un conflit fratricide.

Lorsque le Protocole de Lusaka a été signé, le 20 novembre 1994, la communauté internationale avait ardemment espéré que le cadre d'un processus de paix effectif avait été mis en place, lequel, grâce à l'application des dispositions du Protocole, mettrait enfin un terme à la

guerre en Angola et inaugurerait l'avènement d'une ère de reconstruction pacifique du pays, ouvrant ainsi la voie à la consolidation de la paix et de la stabilité.

Hélas, les obligations contenues dans le Protocole de Lusaka n'ont pas été remplies dans les délais et conformément au calendrier prévu à l'origine. Pour maintenant, une grande partie des questions en suspens aurait du être réglée. En attendant, l'heure du retrait final d'UNAVEM III, en février 1997, approche rapidement. La communauté internationale ne peut continuer de maintenir en vie le processus de paix pour soutenir une interminable situation de conflit en Angola. La population de l'Angola a besoin d'urgence qu'il soit totalement mis fin à la situation actuelle de «ni guerre ni paix». Les Angolais ont suffisamment souffert et veulent pouvoir rebâtir leur vie dans des conditions de paix et de stabilité. Bien que la responsabilité en incombe aux deux côtés, il faut souligner que l'UNITA et son dirigeant, M. Jonas Savimbi, portent une responsabilité particulière dans l'exécution sans retard de leurs obligations au titre du Protocole de Lusaka et sans devoir attendre une pression internationale pour exécuter ces obligations.

Il reste encore beaucoup de questions à régler. Des efforts concertés doivent être entrepris pour résoudre le problème des soldats qui désertent les cantonnements; la marée des soldats déserteurs doit être immédiatement stoppée. L'intégration des forces de l'UNITA au sein de l'armée nationale angolaise doit être accélérée et d'autres problèmes difficiles à régler auxquels le Secrétaire général fait allusion dans son rapport doivent également recevoir une attention urgente. Parmi eux, il y a, évidemment, la nécessité, pour les députés de l'UNITA, de revenir à l'Assemblé nationale à Luanda et la nécessité de résoudre la question du statut du dirigeant de l'UNITA dans le Gouvernement national.

Néanmoins, ma délégation est heureuse d'avoir appris cet après-midi que l'UNITA a finalement publié la déclaration attendue de longue date sur l'achèvement du cantonnement de ses troupes et la remise de leurs armes. Nous sommes également heureux d'apprendre l'intégration des généraux de l'UNITA dans l'armée nationale angolaise. Ce qu'il faut maintenant, en partie à tout le moins, est que le Gouvernement de l'Angola et l'UNITA saisissent l'occasion qui leur est offerte d'aborder sérieusement et de résoudre les nombreux problèmes politiques qui subsistent dans le processus de paix.

Les populations de la région d'Afrique australe attachent une grande importance au succès du processus de paix en Angola, car nous croyons qu'une telle paix profitera à la région tout entière.

L'Angola pourra s'attacher à la reconstruction de son économie de sorte qu'il sera en mesure de mieux contribuer à la Communauté de développement de l'Afrique australe en tant que coordonnateur du secteur de l'énergie dans la région. Pour que l'Angola puisse contribuer de manière significative à la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe, il lui faudra avant tout renforcer sa propre économie. C'est compte tenu de cela que ma délégation souhaite féliciter le Gouvernement angolais d'avoir lancé en juin dernier le «Programme pour une vie nouvelle», qui vise à relancer l'économie.

Nous nous réjouissons également de ce que le Fonds monétaire international (FMI) soit vivement intéressé à aider l'Angola à raviver son économie. La visite effectuée cette année en Angola par le Directeur général du FMI, M. Michel Camdessus, est l'expression concrète de cet intérêt. Il s'agit là d'une intervention opportune de la part du FMI, et nous pensons que la communauté des donateurs devrait lui apporter son soutien.

Enfin, ma délégation demande à la communauté internationale de ne pas perdre patience dans le processus de paix en Angola. L'Angola est le seul pays d'Afrique australe qui continue de se débattre dans une situation de conflit interne. Il faut l'aider à rejoindre les autres pays de la région, qui jouissent de la paix et de la stabilité grâce à une bonne gestion des affaires publiques.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Représentant permanent de la Zambie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le Représentant permanent de Maurice. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Wan Chat Kwong (Maurice) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je souhaite m'associer aux orateurs précédents qui vous ont félicité de votre accession à la présidence du Conseil et vous rendre hommage pour la compétence avec laquelle vous dirigez nos travaux. Ma délégation tient également à exprimer sa gratitude à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Wisnumurti, pour la manière remarquable dont il a dirigé le Conseil le mois dernier.

Le Secrétaire général note dans son rapport que des progrès importants ont été récemment réalisés dans la mise

en oeuvre de la résolution 1075 (1996). L'Angola continue de jouir d'une paix relative depuis la signature du Protocole de Lusaka. Tout cela aurait dû être accueilli comme de bonnes nouvelles, mais malheureusement la mise en oeuvre du Protocole a continué d'être très laborieuse et aucun progrès notable n'a été enregistré, sauf lorsqu'il a été fait pression sur les parties.

Il n'y a aucun doute quant à savoir qui est le principal responsable du retard de ce processus. Ce n'est que lorsque la situation doit être examinée par le Conseil de sécurité qu'on arrive à persuader l'UNITA de prendre quelques mesures importantes. Cela ressort clairement du rapport du Secrétaire général qui déclare qu'après avoir tergiversé pendant plusieurs semaines, l'UNITA a finalement laissé la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) prendre possession des armes découvertes dans une cache d'armes à Negage.

Au dernier décompte, plus de 69 000 membres de l'UNITA avaient été enregistrés dans les zones de cantonnement, nombre qui, en septembre dernier, était de 63 000. Le Conseil se souviendra que l'UNITA n'avait déclaré à l'origine que 62 500 soldats. Par ailleurs, environ 13 000 de ces soldats ont déserté par la suite, alors qu'ils étaient moins de 11 500 en septembre dernier. Deux pas en avant et un pas en arrière : il semble que ce soit là une autre tactique employée par l'UNITA pour retarder l'application intégrale de ses engagements ou s'y soustraire.

Bien que ma délégation se félicite de l'adoption, il y quelques instants, de la résolution par le Conseil, elle considère que le Conseil devrait peut-être, à un moment donné, envisager sérieusement d'appliquer certaines mesures contre l'UNITA, comme cela est envisagé dans sa résolution 1075 (1996), en dépit de la déclaration faite aujourd'hui par l'UNITA — qui demande à être vérifiée — selon laquelle l'UNITA aurait regroupé toutes ses troupes dans des zones de cantonnement et rendu toutes les armes et équipement militaire en sa possession. C'est vrai que l'UNITA a fait quelques gestes positifs mais nous devons nous demander dans quelle mesure ses efforts sont réels. Le passé ne semble malheureusement pas prouver la sincérité apparente de l'UNITA.

L'Angola continuera d'avoir besoin du ferme appui de la communauté internationale durant son processus de paix et longtemps après que le pays aura finalement retrouvé une vie normale. Les tâches énumérées dans le rapport du Secrétaire général sont décourageantes, notamment les défis tels que la démobilisation de dizaines de milliers de soldats et leur réintégration dans la société civile, le relèvement des communautés rurales et l'assistance à apporter à un grand nombre de réfugiés, de personnes déplacées et d'ex-combattants dans les zones où ils sont réinstallés. Ma délégation espère sincèrement que la communauté des donateurs répondra généreusement à l'appel lancé en faveur de la poursuite de l'assistance, conformément aux promesses faites lors de la Table ronde tenue à Bruxelles en 1995.

Enfin, ma délégation souhaite rendre un chaleureux hommage à M. Alioune Blondin Beye pour son dévouement et les efforts inlassables qu'il déploie en faveur du processus de paix. Je voudrais associer à cet hommage tous les membres — personnel militaire, police et composante civile — d'UNAVEM III pour leur immense dévouement à la cause de la paix en Angola.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Représentant permanent de Maurice des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le Représentant permanent du Mozambique. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Dos Santos (Mozambique) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois de décembre particulièrement important. Ma délégation reste disposée à vous apporter sa collaboration dans l'exercice de vos nobles fonctions.

Je souhaite rendre hommage à S. E. M. l'Ambassadeur Wisnumurti de l'Indonésie pour la manière remarquable dont il s'est acquitté de ses fonctions le mois dernier.

Le Secrétaire général mérite nos félicitations pour son attachement inébranlable au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Son rapport sur l'évolution de la situation en Angola en est la preuve.

Il y a deux mois, une équipe composée des ministres des affaires étrangères d'Afrique australe sont venus dans cette instance, chargés par les chefs d'État de la région d'exprimer leur préoccupation à l'égard de la lenteur avec laquelle progresse le processus de paix en Angola. Ils ont prié instamment le Conseil de prendre des mesures appropriées afin d'encourager la mise en oeuvre rapide des «Acordos de Paz».

Après avoir clairement identifié les principaux obstacles et leur origine, le Conseil, dans sa sagesse, a adopté la

résolution 1075 (1996) du 11 octobre, dans laquelle il a déploré profondément que l'UNITA retarde l'application intégrale du Protocole de Lusaka. Le Conseil a demandé à l'UNITA de s'acquitter immédiatement de 12 tâches. Parmi ces tâches figuraient la publication d'une déclaration solennelle indiquant que tous les soldats de l'UNITA avaient été regroupés dans les zones de cantonnement et que l'UNITA ne possédait plus d'armes ni d'équipement militaire, levant ainsi tous les obstacles à l'extension de l'administration de l'État à tout le territoire angolais. Le Conseil a alors envisagé la possibilité d'imposer des mesures contre l'UNITA si celui-ci ne s'était pas exécuté d'ici le 20 novembre 1996.

Où en sommes-nous aujourd'hui? Sommes-nous témoins de signes de la part de l'UNITA indiquant sérieusement qu'elle se conforme aux décisions du Conseil? Le rapport du Secrétaire général mentionne certains faits nouveaux positifs. Ils sont cependant loin de ce que nous attendions, et nous restons gravement préoccupés par la lenteur de l'évolution de la situation.

Ma délégation croit que le respect intégral par l'UNITA des tâches énumérées dans la résolution susmentionnée permettrait au processus de passer à l'étape suivante.

Nous nous félicitons des toutes dernières nouvelles faisant mention de progrès importants. Le peuple angolais mérite mieux que ce qu'on lui offre maintenant. Il a besoin de recevoir l'assurance qu'il peut retourner dans ses différents lieux d'origine et de reconstruire son village et ses communautés sans crainte de voir éclater une nouvelle guerre. L'Afrique australe veut un Angola où règne la paix, un partenaire fort dans la recherche de l'intégration et du développement de la région.

Le Mozambique continuera de se montrer solidaire, d'apporter son appui et d'oeuvrer de concert avec les autres pays de la région et de la communauté internationale tant que la paix ne sera pas une réalité irréversible en Angola.

Pour terminer, ma délégation tient à remercier une fois encore tous les membres du Conseil de sécurité pour leur intérêt continu et leur rôle actif dans le processus de paix en Angola. Par conséquent, nous nous félicitons de la résolution qui vient d'être adoptée et dans laquelle le Conseil proroge le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) jusqu'au 28 février 1997.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Représentant permanent du Mozambique des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le Représentant permanent de la République-Unie de Tanzanie. Je l'invite à prendre la place qui lui est réservée sur le côté de la salle du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mwakawago (République-Unie de Tanzanie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, d'emblée, ma délégation vous félicite sincèrement à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de décembre. Ma délégation est convaincue que sous votre direction compétente et avisée le Conseil s'acquittera admirablement de ses responsabilités. Dans le même temps, ma délégation souhaiterait exprimer ses remerciements à l'Ambassadeur Wisnumurti, de l'Indonésie, pour la façon efficace dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

J'aimerais exprimer les sincères remerciements de ma délégation de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole au Conseil sur la situation en Angola.

Encore une fois, le Conseil se réunit pour délibérer d'une question très importante : la consolidation du processus de paix en Angola. Étant donné qu'elle a lieu le jour même du deuxième anniversaire de la signature du Protocole de Lusaka, cette réunion du Conseil nous donne une autre occasion de rappeler à la communauté internationale et, en fait, aux parties concernées par le conflit qu'aujourd'hui plus que jamais le peuple angolais mérite la paix.

La récente phase, douloureuse et troublée, de l'histoire du peuple angolais dure depuis plus de trois décennies. La première décennie a vu les Angolais prendre les armes pour mener une guerre anticoloniale implacable. Cependant, la fin du colonialisme n'a rien apporté de bon au pays, mais, au contraire, une guerre civile destructrice qui a causé des souffrances indicibles au peuple. Des centaines de milliers d'innocents sont morts; beaucoup d'autres sont mutilés à vie et, inévitablement, des milliers de personnes sont devenues soit des réfugiés ou des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays.

Au moment où nous commémorons le deuxième anniversaire du Protocole de Lusaka, il est encourageant de noter que l'augmentation temporaire du nombre des violations du cessez-le-feu s'est inversée. Tandis que le rapport du Secrétaire général, contenu dans le document S/1996/1000, fait état d'une situation instable de la sécurité dans plusieurs régions du pays, nous nous félicitons d'apprendre que le personnel de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) n'a pas enregistré de cas majeurs de harcèlement à son encontre. Cette ten-

dance positive des événements doit être renforcée par toutes les parties concernées par le conflit sous la supervision compétente et avisée d'UNAVEM III.

Ma délégation est également encouragée par le processus de cantonnement des troupes de l'UNITA et de la remise des armes, bien que, selon le rapport dont nous sommes saisis, l'ONU attende toujours la déclaration officielle que doit faire l'UNITA pour annoncer qu'elle a cantonné toutes ses forces et remis toutes ses armes. Nous lançons un appel au Gouvernement pour qu'il commence immédiatement à intégrer les officiers et combattants de l'UNITA dans les Forces armées angolaises (FAA). En même temps, nous saluons la déclaration que l'UNITA a faite aujourd'hui même sur le rassemblement de ses troupes et sur la situation de ses armes. La communauté internationale s'attend à ce que ces mots se traduisent par des actes concrets.

De même, la démobilisation des ex-combattants du Gouvernement et de l'UNITA devrait se poursuivre comme il convient. Les responsables de l'UNITA doivent cesser les violations répétées du droit des soldats de choisir librement le lieu de leur réinstallation.

Comme indiqué dans le rapport, l'expiration du présent mandat d'UNAVEM III devrait inspirer les parties concernées à s'acquitter dûment et consciencieusement des obligations qui leur incombent au titre du calendrier de médiation consolidé. Nous nous joignons au Secrétaire général pour exhorter le Gouvernement et l'UNITA à résoudre la question des députés de l'UNITA qui sont censés retourner dans la capitale pour faciliter la formation d'un gouvernement d'unité et de réconciliation nationales et également parvenir à un accord sur le statut spécial du chef du plus grand parti d'opposition avant le 1er janvier 1997.

La Tanzanie se félicite des efforts entrepris dans le processus de secours et de relèvement, notamment en ce qui concerne le retour des personnes déplacées à l'intérieur du pays dans leur région d'origine. Même si de nombreux obstacles continuent à entraver ces efforts, ma délégation est optimiste quant au fait que les conditions continuant de s'améliorer davantage de personnes déplacées pourront être réinsérées dans leur région d'origine. À cette fin, nous nous félicitons également de l'opération de déminage qui se déroule actuellement sous la coordination du Bureau central d'action antimines des Nations Unies.

Les réformes socio-économiques en cours en Angola doivent être encouragées et étoffées. Le lancement d'un «Programme pour une vie nouvelle» en juin dernier a été un jalon dans l'examen des problèmes économiques qui se posent au pays. L'importance du Programme d'urgence parrainé par le Fonds monétaire international, soutenu par un fonds d'opérations d'urgence et, en dernier lieu, par un programme d'ajustement structurel de trois ans ne saurait être exagérée. Ces efforts devraient être loués par la communauté internationale, en particulier les pays développés du Nord, qui devraient généreusement offrir des subventions et des prêts à des conditions de faveur afin de renflouer l'économie de l'Angola.

Nous nous félicitons de l'idée maîtresse du projet de résolution dont le Conseil est saisi et l'appuyons, en particulier la recommandation visant à proroger le mandat d'UNAVEM III jusqu'au 28 février 1997. Nous appuyons également le retrait graduel des unités militaires d'UNAVEM III à partir de février prochain pendant une période de six à sept mois.

Pour terminer, qu'il me soit permis d'exprimer la gratitude de ma délégation au Secrétaire général, ainsi qu'à son Représentant spécial actuel et à ses Représentants spéciaux précédents pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés pour trouver une solution durable en Angola. Alors que nous approchons de la fin de l'année et du début d'une nouvelle année, ma délégation lance un appel aux dirigeants angolais, au Gouvernement comme à l'opposition, pour qu'ils donnent au peuple angolais une paix bien méritée comme cadeau du nouvel an.

En conclusion, je ne saurais mieux faire que de citer ce que le Président de mon pays a déclaré devant l'Assemblée générale en octobre dernier :

> «Des difficultés subsistent, mais nous avons franchi le Rubicon et, avec la volonté, nous pouvons continuer d'avancer solidement vers la paix... Les Nations Unies ont joué un rôle clef dans cette tâche. Elles devront jouer un rôle encore plus grand pour consolider le progrès vers la paix.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante et unième session, Séances plénières, 22e séance, p. 5*)

L'occasion est là et le moment est opportun. L'Angola mérite mieux.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Représentant permanent de la République-Unie de Tanzanie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le Représentant permanent du Lesotho. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mangoaela (Lesotho) (*interprétation de l'anglais*) : J'aimerais commencer, Monsieur le Président, en me faisant l'écho des félicitations exprimées à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre. Nous sommes certains que le Conseil tirera profit de vos qualités de diplomate et votre expérience bien connues, au moment où nous examinons une question qui revêt pour nous une importance fondamentale. De même, nous félicitons votre prédécesseur, l'Ambassadeur Wisnumurti de l'Indonésie, de la façon remarquable dont il a dirigé les travaux du Conseil, le mois dernier. Nous rendons également hommage au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour le rapport concis et clair qu'il a présenté sur la situation en Angola, et à son Représentant spécial, M. Alioune Blondin Beye, ainsi qu'aux hommes et aux femmes de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) pour leur attachement inébranlable à la quête de la paix en Angola.

Le débat d'aujourd'hui nous ramène au 2 octobre 1996, lorsque les chefs d'État et de gouvernement de l'organe politique, de défense et de sécurité de la Communauté de développement de l'Afrique australe, profondément préoccupés par l'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix angolais, se sont réunis à Luanda afin de donner un nouvel élan au processus. Outre le fait qu'ils ont convenu de faire connaître la position de la région sur la situation en Angola, les chefs d'État ont renouvelé leur engagement de redoubler d'efforts pour contribuer à la réalisation de la paix et de la stabilité en Angola. Les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe ne faibliront pas dans leur détermination de donner la priorité au processus de paix angolais dans leurs engagements régionaux et internationaux.

Le rapport du Secrétaire général indique plusieurs événements positifs, parmi lesquels la diminution des violations du cessez-le-feu, l'accélération du rythme d'incorporation des troupes de l'UNITA dans les Forces armées angolaises (FAA), la reprise du processus de démobilisation et le démantèlement des points de contrôle illégaux, ce qui a grandement contribué à la libre circulation des personnes et des biens dans l'ensemble de l'Angola.

Nous sommes naturellement encouragés par ces événements positifs et prions toutes les parties de n'épargner aucun effort pour s'acquitter de toutes les tâches énumérées dans la résolution 1075 (1996) du Conseil de sécurité.

Malgré les progrès importants réalisés dans l'exécution des principales tâches décrites dans la résolution du Conseil de sécurité que je viens de mentionner, nous regrettons que certains incidents sporadiques aient continué de ralentir le processus de paix. À cet égard, nous demandons à toutes les parties de s'abstenir de tout acte qui pourrait avoir des incidences négatives sur le processus de paix.

En Afrique australe, tout ce que nous demandons maintenant c'est que l'on donne une chance à la paix en Angola. Compte tenu des événements positifs déjà mentionnés, nous appuyons de tout coeur la recommandation du Secrétaire général demandant la prorogation du mandat actuel d'UNAVEM III jusqu'au 28 février 1997, et demandant qu'après cette date le retrait des effectifs restants soit achevé au bout d'une période de six mois.

Certes, ce n'est là que le début d'un processus de consolidation de la paix après le conflit qui ramènera la stabilité en Angola. Une tâche encore plus difficile sera l'exécution du programme de reconstruction économique. Nous espérons que l'ONU n'abandonnera pas l'Angola et jouera un rôle clef pour assurer la reconstruction économique de ce pays et l'instauration de la paix et de la prospérité économique.

En prorogeant le mandat d'UNAVEM III jusqu'au 28 février 1997, cet après-midi, le Conseil a montré que s'il est disposé à continuer d'appuyer le processus de paix, il espère que les parties feront preuve de leur attachement à la mise en oeuvre intégrale et rapide du Protocole de Lusaka et des résolutions du Conseil de sécurité.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Représentant permanent du Lesotho des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le Représentant permanent de l'Afrique du Sud. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Jele (Afrique du Sud) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation félicite le Secrétaire général du rapport exhaustif qu'il a présenté sur les progrès accomplis dans la voie de la consolidation du processus de paix en Angola. Nous saluons également les efforts qui sont déployés actuellement par le Représentant spécial du Secrétaire général, les représentants des trois États observateurs et toutes les parties participant aux efforts visant à instaurer la paix en Angola.

Ma délégation se félicite de l'observation faite dans le rapport selon laquelle des progrès substantiels ont récemment été faits dans l'accomplissement des principales tâches énoncées dans la résolution 1075 (1996) du Conseil de sécurité.

Pour nous, en Afrique australe, la douleur et les souffrances du peuple angolais sont notre douleur et notre souffrance. Les peuples d'Afrique australe pensent que le fait d'appuyer la démocratisation qui s'instaure dans la région à la suite de l'indépendance de la Namibie, de la libération de l'Afrique du Sud, et de la paix au Mozambique, dépend de la réalisation d'une paix et d'une stabilité durables en Angola.

Le rapport fait état d'un certain nombre de questions importantes sur lesquelles le Gouvernement et l'UNITA doivent parvenir à un accord aux termes du Protocole de Lusaka. Nous nous félicitons des progrès enregistrés sur certaines des questions clefs. Ma délégation apprécie particulièrement les progrès accomplis s'agissant du désarmement de la population civile, de la remise des armes dans les zones de cantonnement, de l'ouverture à la vérification de l'ONU des structures de commandement régionales de l'UNITA qui se retirent progressivement, ainsi que du démantèlement des points de contrôle illégaux.

Ces événements positifs sont importants et leurs effets doivent être maintenus. Cependant, le recul des progrès réalisés ne peut être ignoré tant que les violations du cessez-le-feu persistent, et tant que le pays reste instable en raison des attaques perpétrées contre des civils et des crimes commis à proximité des zones de rassemblement.

Par conséquent, il vaut la peine de souligner que la cessation des hostilités par les deux parties est essentielle pour la création d'un climat propice à la réalisation de la paix en Angola.

Ma délégation croit qu'une rencontre entre le Président Dos Santos et M. Savimbi aurait dû avoir lieu depuis longtemps. Cette rencontre sera une occasion bienvenue pour les deux dirigeants de tracer la voie à suivre. Nous notons avec satisfaction que la Commission conjointe examinera prochainement les propositions faites par le Gouvernement angolais et l'UNITA sur le statut spécial du Président de l'UNITA. Ces propositions méritent l'encouragement de la communauté internationale car elles représentent un pas important vers le progrès.

Nous nous félicitons également de ce que le Gouvernement angolais ait annoncé qu'il était prêt à commencer d'incorporer des généraux de l'UNITA dans les Forces armées angolaises. Nous nous félicitons également de la déclaration de l'UNITA selon laquelle elle a rassemblé certains de ses soldats et remis ses armes. Nous pensons que cette déclaration facilitera le déroulement du processus de paix. Nous espérons vivement que d'autres mesures essentielles à la création d'un gouvernement d'unité et de réconciliation nationales seront prises.

Ma délégation appuie la recommandation du Secrétaire général demandant la prorogation du mandat d'UNAVEM III jusqu'au 28 février 1997, et demandant également que des mesures soient prises pour veiller à ce que les acquis obtenus soient maintenus après le retrait de la Mission.

Nous souhaitons exhorter de nouveau la communauté internationale des bailleurs de fonds à continuer de contribuer généreusement aux programmes de démobilisation, de remise en état, de secours dans les zones de cantonnement, de déminage et de construction de routes. Nous pensons que cette assistance sera très utile pour promouvoir la paix et la stabilité en Angola.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est la représentante du Malawi. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Mme Thunyani (Malawi) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter et de vous adresser mes meilleurs voeux à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre. Je souhaite également féliciter votre prédécesseur, le Représentant permanent de l'Indonésie, qui a présidé le Conseil au mois de novembre.

Nous sommes à nouveau réunis aujourd'hui pour examiner la situation en Angola, question si importante pour ma délégation et toutes celles qui viennent de cette région. Nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III), paru sous la cote S/1996/1000 en date du 2 décembre 1996, et du rapport intérimaire en date du 19 novembre 1996, paru sous la cote S/1996/960.

Nous considérons comme encourageants les progrès réalisés depuis l'adoption de la résolution 1075 (1996) du Conseil de sécurité en date du 11 octobre 1996. Nous n'avons aucun doute que le message clair qui figurait dans cette résolution a joué un rôle de catalyseur important. Toutefois, il ressort des deux rapports que de nombreux aspects du Protocole de Lusaka restent à concrétiser pour que la paix soit pleinement rétablie et que le peuple ango-

lais, éprouvé par la guerre, puisse retrouver une vie normale. Étant donné que le temps presse, les jours à venir seront décisifs, et exigeront de tous les intervenants magnanimité et détermination. Nous exhortons toutes les parties, et particulièrement l'UNITA, à s'acquitter de toutes les obligations que leur impose le Protocole de Lusaka, en toute bonne foi et dans les délais convenus. Nous leur demandons instamment de s'abstenir de toute mesure susceptible d'avoir des incidences négatives sur les acquis déjà obtenus et de mettre en péril l'ensemble du processus de paix.

Ma délégation se félicite toutefois de la déclaration faite par l'UNITA selon laquelle il a cantonné tous les combattants, à l'exception de quelques policiers, ainsi que de l'annonce faite par le Gouvernement angolais concernant l'intégration formelle de neuf généraux de l'UNITA dans les effectifs de l'armée nationale.

Nous prenons note des projets du Secrétaire général concernant le retrait progressif d'autres unités militaires d'UNAVEM III. Les paragraphes 30 à 33 de son rapport nous semblent particulièrement instructifs. Nous avons toute confiance dans le jugement du Secrétaire général et nous attendons avec intérêt les nouvelles réflexions qu'il fera sur ces questions dans son prochain rapport au Conseil de sécurité.

Les rapports du Secrétaire général sont également tout à fait clairs quant aux ressources nécessaires pour mener à bien les nombreuses activités visant à ramener l'Angola à une situation normale. Tout en remerciant la communauté internationale de l'assistance apportée à ce jour à l'Angola, nous nous associons au Secrétaire général pour inviter la communauté des bailleurs de fonds à concrétiser les annonces de contributions faites à la Table ronde tenue à Bruxelles en 1995. À court terme, cette assistance ne peut que contribuer à faire que la paix qui règne actuellement en Angola, se maintienne.

Pour terminer, nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 1087 (1996) et nous approuvons la prorogation du mandat d'UNAVEM III jusqu'au 28 février 1997. Nous tenons également à rendre hommage, pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés, au Secrétaire général et à son Représentant spécial, M. Alioune Blondin Beye, au personnel d'UNAVEM III et à tous ceux dont le travail humanitaire a encore une fois montré que lorsque l'on agit de concert, on peut faire beaucoup pour la paix en Angola.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie la représentante du Malawi des paroles aimables qu'elle m'a adressées.

Le dernier orateur sur ma liste est le représentant de Sao Tomé-et-Principe. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Ferreira (Sao Tomé-et-Principe) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais exprimer ma satisfaction de vous voir présider le Conseil de sécurité pour ce mois et je vous adresse tous mes voeux de succès.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer la vive préoccupation du Gouvernement de Sao Tomé-et-Principe et expliquer sa position à l'égard de la question du processus de paix et de la reconstruction en Angola.

En dépit de tous les acquis obtenus à ce jour dans le processus de paix, la situation sécuritaire reste instable dans de nombreuses régions du pays, et si la situation en Angola ne s'améliore pas, cette sous-région pourrait se trouver confrontée à une situation qu'elle ne mérite pas. La phase actuelle de la mise en oeuvre de l'Accord de Lusaka a atteint un point de non-retour car trop d'efforts et d'espoirs ont été investis par toutes les parties intéressées et par la communauté internationale dans ce processus long et douloureux en vue d'édifier une paix durable et un climat propice au développement.

À ce jour, dans le cadre de la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka, certaines mesures essentielles n'ont toujours pas été adoptées, eu égard à la mise en place d'un Gouvernement d'unité et de réconciliation nationales. Si tous les aspects militaires et ceux concernant la sécurité générale ne sont pas résolus, les questions politiques en suspens ne pourront être réglées. Celles-ci concernent le retour à Luanda des députés de l'UNITA à l'Assemblée nationale, l'installation d'un gouvernement d'unité et de réconciliation nationales et le statut spécial du dirigeant de l'UNITA.

Ces questions, de même que d'autres, telles que le déminage, ne peuvent être résolues que si toutes les questions militaires s'y rapportant sont réglées de manière à éviter que ne se reproduisent les tristes événements qui se sont produits en 1975 et après l'élection démocratique. Avec le retrait d'UNAVEM III en février 1997, il conviendra d'examiner attentivement la question et de prendre les dispositions nécessaires en vue du maintien éventuel, après cette date, de la petite équipe des Nations Unies et de lui donner un mandat clair.

Un autre défi essentiel à relever est la démobilisation des troupes et leur réintégration dans la société civile. Nous portons cette question importante à l'attention de toutes les parties intéressées et nous appelons les pays donateurs à fournir des ressources supplémentaires pour appuyer cet effort vital. Nous souhaitons signaler que, si la réintégration n'est pas effectuée convenablement, l'Angola sera à l'avenir confronté à une grande insécurité urbaine.

Le Conseil a adopté une résolution qui reflète la réalité de la situation en Angola pour donner à toutes les parties intéressées une chance d'édifier la paix, afin que le peuple angolais puisse un jour jouir d'une vie meilleure.

Je ne saurais conclure sans lancer un fervent appel au Gouvernement angolais, et à l'UNITA en particulier, pour qu'ils fassent de leur mieux pour collaborer avec le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies et pour régler toutes les questions politiques en suspens dans les délais fixés par ce Conseil.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de Sao Tomé-et-Principe des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Il n'y a plus d'orateurs sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 20 heures.